

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
Mme CLAUDETTE JOURNAULT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CENTRALE DE COGÉNERATION
À BÉCANCOUR
PAR TRANSCANADA ENERGY LTD.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 18 novembre 2003 à 19 h
Église multifonctionnelle
3025, rue Nicolas-Perrot,
Bécancour

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2003
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE 1
PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS
REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX
DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC 10
RAYNALD VAILLANCOURT 14
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR 16
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. ÉRIC PERREAULT 23
M. ANDRÉ BELISLE 26
M. CLAUDE DUPUIS 28
M. JOHN BURCOMBE 30
Mme JANE GRÉGOIRE 35
M. DOMINIQUE NEUMAN 45
M. ÉRIC PERREAULT 48
REPRISE DE LA SÉANCE
M. ANDRÉ BELISLE 58
M. JOHN BURCOMBE 61
M. CLAUDE DUPUIS 71
M. ÉRIC PERREAULT 77

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2003
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5

PAR LA PRÉSIDENTE:

10 Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie de l'audience publique portant sur le projet de centrale de cogénération à Bécancour par TransCanada Energy Ltd. Mon nom est Louise Boucher, je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au BAPE par le ministre de l'Environnement.

15 Cette Commission est également constituée de madame Claudette Journault qui agira à titre de commissaire. Je précise d'ailleurs que madame Journault est vice-présidente du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et elle a accepté de m'accompagner dans ce mandat.

20 Je précise que nous avons été assermentées toutes les deux devant un juge de la Cour supérieure et que nous disposons de tous les pouvoirs et l'immunité des commissaires, en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. De plus, nous nous sommes engagées à respecter le Code d'éthique et de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

25 Je vous donne un aperçu du déroulement de cette première séance d'audience. Je vais d'abord prendre une dizaine de minutes pour vous exposer les règles générales ainsi que la façon de procéder afin de permettre un débat éclairé, serein et respectueux. Suivront les présentations des personnes-ressources et de l'équipe de la Commission. J'inviterai ensuite les requérants de l'audience à venir présenter les motifs de leur requête. Enfin, le promoteur sera invité à présenter son équipe et à nous faire un court résumé de son projet.

30 À la suite de cette présentation, nous prendrons une pause d'environ vingt (20) minutes où vous aurez la liberté de vous inscrire au registre disponible à l'arrière de la salle pour venir poser vos questions à la Commission. Au retour de la pause, j'appellerai les personnes par ordre d'inscription au registre à venir poser leurs questions.

35 Je vais d'abord faire la lecture du mandat confié par le ministre de l'Environnement au BAPE. Cette lettre-mandat est adressée au président du Bureau, monsieur André Harvey, et signée le 15 octobre 2003 par le ministre de l'Environnement du Québec, monsieur Thomas Mulcair.

40 "En ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'Environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le

projet de centrale de cogénération de Bécancour par TransCanada Energy Ltd. et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

45

"Le mandat du Bureau débutera le 17 novembre 2003. Je joins à la présente la demande d'audience publique qui m'a été adressée concernant ce projet. Si d'autres demandes me sont formulées au cours de la période d'information et de consultation publique présentement en cours, elles vous seront acheminées dès réception."

50

Le mandat de la Commission a donc débuté hier le 17 novembre 2003. Les mandats d'enquête et d'audience publique étant de quatre (4) mois, ce présent mandat prendra donc fin le 17 mars 2004, date limite à laquelle le BAPE doit remettre le rapport au ministre Mulcair.

55

C'est donc en vertu de l'article 31.1 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement que nous aurons ensemble à discuter et à analyser ce projet. Cet article édicte que nul ne peut entreprendre une construction, un ouvrage, une activité ou une exploitation ou exécuter des travaux suivant un plan ou un programme dans les cas prévus par le règlement du gouvernement sans suivre la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue dans la présente section et obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement. Cette procédure est sous la responsabilité du ministre de l'Environnement.

60

Les commissions du BAPE examinent dans une perspective de développement durable les projets qui leur sont soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs, laquelle englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel.

65

J'aimerais profiter de l'occasion pour souligner le vingt-cinquième anniversaire du BAPE. Vingt-cinq (25) ans de démocratie participative, au cours desquels le BAPE a donné aux communautés l'occasion d'exprimer leur point de vue afin que leurs opinions soient considérées dans le processus décisionnel.

70

Je vous explique brièvement la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Avant l'intervention du BAPE, tout promoteur dont le projet est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement doit exprimer son intention d'entreprendre son projet en déposant un avis de projet au ministre.

75

À la suite de la réception de cet avis de projet, le ministre transmet une directive qui indique au promoteur les sujets que doit couvrir son étude d'impact. Une fois l'étude d'impact réalisée, le promoteur la dépose, et le ministère de l'Environnement en examine le contenu afin de s'assurer qu'elle traite des éléments décrits dans la directive du ministre.

80

Lorsque l'étude d'impact est jugée conforme à la directive, le ministère émet un avis de recevabilité. Le ministre mandate alors le BAPE pour rendre publique l'étude d'impact. Le dossier est alors soumis à la consultation publique durant une période de quarante-cinq (45)

85 jours. C'est au cours de cette période que toute personne, organisme, groupe ou municipalité peut faire une demande d'audience publique auprès du ministre de l'Environnement.

La période d'information et de consultation publique a débuté le 7 octobre et se terminera le 21 novembre. À ce jour, le ministre a reçu trois (3) demandes d'audience publique.

90

La réglementation prévoit que le ministre peut confier au BAPE un mandat d'audience publique trente (30) jours après le début de la période d'information et de consultation publique. C'est sur la base de cette réglementation que le ministre a confié au BAPE le mandat pour amorcer l'audience publique.

95

Les trois (3) demandes que le ministre a reçues sont celles de TransCanada Energy, Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, ainsi que monsieur Raynald Vaillancourt.

100

Le mandat du Bureau est d'une durée de quatre (4) mois et le rapport du Bureau devra être remis au ministre de l'Environnement au plus tard le 17 mars 2004 qui, lui, le rendra public dans les soixante (60) jours suivants. Le BAPE effectue son enquête en parallèle à l'analyse du ministère de l'Environnement.

105

Après l'intervention du BAPE donc, c'est à la lumière du rapport du ministère ainsi que de celui du BAPE que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. C'est au Conseil des ministres qu'appartient la décision finale concernant l'avenir de ce projet.

110

Les centres de consultation! Dans les centres de documentation du BAPE, ainsi que dans le site Internet du BAPE, à l'adresse que vous trouverez à l'accueil, vous trouverez tous les documents relatifs au projet. Trois (3) centres de consultation sont également ouverts et là encore, l'adresse est à l'arrière.

115

Dans ces centres, vous trouverez l'étude d'impact et toute la documentation relative au projet rendues publiques lors de la période d'information et de consultation publique, la liste des documents déposés en audience publique régulièrement mise à jour, ainsi que deux (2) séries de cédéroms comprenant toute la documentation déposée mises à jour au cours de l'audience et dont les centres assurent le prêt.

120

Pour toute information supplémentaire concernant les centres de consultation ou pour toute information non accessible parce que vous ne disposez pas d'un ordinateur, je vous invite à communiquer avec madame Marielle Jean du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui est avec nous ce soir, à notre numéro sans frais.

125

Les séances publiques de l'audience sont divisées en deux (2) parties. La première partie que nous amorçons ce soir permet à la Commission et aux citoyens de s'informer et ainsi

d'obtenir toute l'information possible sur le projet et ses impacts. Ce n'est pas le moment d'exprimer son opinion.

130 Tous les documents déposés au cours de l'audience seront déposés dans les centres permanents de documentation ainsi que dans le site Internet du BAPE et sous forme de cédérom dans les trois (3) centres de consultation de la région précédemment énumérés qui en assureront le prêt. Ils seront mis à jour toutes les semaines. Le site Internet du BAPE sera également mis à jour régulièrement, au fur et à mesure du dépôt des documents.

135 Tout ce qui est dit en audience publique est pris en note par un sténographe officiel. Les transcriptions de ces notes seront accessibles dans les centres permanents de documentation et dans le site Internet du BAPE ainsi que dans les trois (3) centres de consultation de la région, sous forme de cédérom, environ une semaine après la tenue de l'audience publique.

140 Les séances de la première partie de l'audience se poursuivront demain en après-midi à treize heures trente (13 h 30) et ainsi qu'à dix-neuf heures (19 h) demain soir. Nous aborderons plus particulièrement les aspects énergétiques demain après-midi.

145 La deuxième partie de l'audience publique est prévue pour permettre aux citoyens de prendre position sur le projet. La Commission entendra l'opinion de tous ceux et celles qui le désirent, que ce soit sous forme de mémoire ou verbalement. Les séances débuteront le 15 décembre à dix-neuf heures (19 h) dans cette même salle. L'information sera confirmée par communiqué de presse ou dans notre site Internet.

150 Vous êtes priés d'informer la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Renée Poliquin, de votre intention de présenter un mémoire et vous avez jusqu'au 11 décembre pour nous le faire parvenir. Cette information est précieuse pour l'organisation logistique des séances et permet à la Commission de prendre connaissance du contenu des mémoires avant l'audience. De plus, cela permettra à la Commission d'échanger avec vous, afin de bien comprendre votre point de vue. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la Commission sans le présenter.

160 Vous trouverez à la table, à l'entrée de la salle, l'information relative à la rédaction, à la présentation et à la transmission de votre mémoire.

165 À la suite de la deuxième partie de l'audience publique, la Commission rédigera son rapport. Ce rapport fera état des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet à l'étude. La décision d'autoriser ou de refuser le projet appartient au Conseil des ministres sur recommandation du ministre de l'Environnement.

 Je vais maintenant vous mentionner les règles de procédure à suivre en audience publique, parce qu'il y en a. Alors le nombre de questions permises est de deux (2) par intervention, en évitant les sous-questions. Cette règle a pour but de permettre au plus grand

170 nombre de participants de poser leurs questions. Vous avez la possibilité de vous réinscrire au registre pour des questions supplémentaires.

Nous demandons d'éviter les préambules aux questions; les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question.

175 Les membres de la Commission peuvent intervenir en tout temps pour obtenir de l'information supplémentaire au moment où vous vous présentez devant nous.

180 Toutes les questions du public doivent m'être adressées; toutes les réponses aux questions doivent également m'être adressées. Aucun échange direct ne devra se faire entre le promoteur, les porte-parole et le public.

185 La Commission ne tolérera aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. La meilleure façon de favoriser les débats sereins est de respecter les règles de procédure du BAPE. Les questions sont permises mais pas les accusations. Respecter ces règles de procédure du BAPE constitue la meilleure façon d'éviter les poursuites en dommages.

190 Les questions qui ne peuvent être répondues immédiatement doivent l'être le plus tôt possible. Si la réponse ne peut être donnée immédiatement, la Commission se chargera de l'obtenir lors de d'autres séances ou encore par écrit, et ces réponses feront partie du dossier et seront disponibles dans les centres de documentation ainsi que dans les centres de consultation précédemment mentionnés.

195 Dans la mesure du possible, tous les documents déposés lors des séances sont accessibles dans les centres de consultation la semaine suivante.

200 Si un document demandé est considéré comme confidentiel par la personne qui le détient, elle doit en faire part à la Commission au moment où celle-ci en demande le dépôt. Si la Commission le décide, le document doit lui être remis avec la mention "confidentiel".

205 La Commission donnera aux personnes concernées l'occasion d'établir le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public. La Commission rendra ensuite une décision écrite et cette décision sera elle-même rendue publique.

210 Le participant qui désire déposer un document ou donner une information lors de l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission qui se chargera de vérifier auprès de la Commission.

Le mandat de cette Commission comprend aussi, en plus de la tenue d'une audience publique, un mandat d'enquête. La Commission aura donc son propre questionnement au cours

215 de cette audience, parfois même dans la foulée des questions que vous aurez initiées. Ce questionnement pourrait se compléter après la partie publique. Dans ce cas, les questions et les réponses seront déposées officiellement.

J'inviterais maintenant les personnes-ressources à se présenter à vous et je commencerais donc par la représentante du ministère de l'Environnement. À vous la parole.

220 **PAR Mme DIANE GAGNON:**

225 Alors bonsoir madame la Présidente. Alors j'agis comme représentante du ministère de l'Environnement ce soir. Je suis accompagnée de madame Marie-Claude Théberge qui est analyste principale dans le dossier, qui est assise derrière moi et qui répondra aussi aux questions relatives à l'analyse de risques technologiques.

230 Dans la salle se trouvent aussi madame Louise Trudel de la Direction régionale du ministère, Centre-du-Québec, qui est analyste des projets industriels ici à la Direction régionale et de monsieur Jean-Claude Raymond du Bureau des changements climatiques qui pourra répondre à des questions éventuelles sur les gaz à effet de serre.

Je vous demande, il y a certains documents qui ont été déposés par le ministère, est-ce que je dois procéder tout de suite?

235 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, allez-y. Peut-être avant, je vais vous présenter, parce que vous n'avez pas mentionné votre nom. Vous êtes madame Diane Gagnon et vous êtes le chargé de projet au ministère de l'Environnement.

240 **PAR Mme DIANE GAGNON:**

245 Je suis chargée de projet pour ce dossier. Je m'excuse, j'ai présenté tout le monde sauf moi.

250 Alors pour la liste des documents qui ont été déposés par le ministère de l'Environnement, "Objectifs de niveau sonore des chantiers de construction pour les projets soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement". La note d'instruction 98-01 sur le bruit. Le Projet de règlement modifiant le Règlement sur la qualité de l'atmosphère. Certains extraits qui concernent plus spécifiquement le projet TransCanada Energy. Le document "La Qualité de l'air à Bécancour" préparé par le ministère de l'Environnement pour la période d'avril 95 à mars 1997.

255 Le document "La Qualité de l'air à Bécancour entre 95 et 2000"; le Plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques. "L'état d'avancement de la mise en

œuvre du Plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques". "L'inventaire québécois des gaz à effet de serre" pour 1990 à 2000, document préparé par le ministère de l'Environnement également.

260 "L'Émission de gaz à effet de serre par secteur d'activités au Québec" en 2001. "Le Guide sur l'analyse de risques d'accidents technologiques majeurs". "Les Objectifs environnementaux de rejet préliminaire pour la centrale de cogénération de TransCanada Energy".

265 Ce sont tous des documents préparés par des gens du ministère de l'Environnement.

"La Position technique pour les rejets d'eau chlorée en milieu aquatique" et les extraits du document "Critères de qualité de l'eau de surface au Québec" et l'errata sur les "Critères de qualité de l'eau du chlore résiduel total". C'est tout.

270

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci madame Gagnon. Le ministère des Ressources naturelles et représenté par monsieur Réal Carbonneau. Bonsoir monsieur.

275

PAR M. RÉAL CARBONNEAU:

Bonsoir madame la Présidente. Réal Carbonneau du ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs. Je suis donc ingénieur responsable des projets thermiques au sein de la Direction du développement électrique.

280

Je suis accompagné ce soir par monsieur Gilles Bouliane de la Direction des politiques et des technologies de l'énergie.

285

Nous avons déjà déposé un document dont le titre est "L'Évolution de la demande d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre au Québec, scénario de référence 96-2021" qui a été produit en mai 2001. Il s'agit du document le plus récent que nous possédions. Un document révisé va être disponible dans quelques mois seulement.

290

Maintenant, pour ce qui est de la demande que vous nous aviez aussi formulée quant à la production d'un bilan en matière d'efficacité énergétique, puisque le document en question relève de l'Agence d'efficacité énergétique qui est autonome par rapport au ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs, monsieur Alain Daneau de l'Agence d'efficacité énergétique viendra le déposer demain et sera aussi disponible pour répondre à vos questions et à celles du public bien sûr. Merci.

295

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Carbonneau. De la Ville de Bécancour, monsieur Jules Thibault.

300

PAR M. JULES THIBAULT:

Bonsoir madame la Présidente. Je suis Jules Thibault, directeur général de la Ville de Bécancour. Je suis accompagné ce soir de monsieur Charles Hamel qui est urbaniste à la Ville de Bécancour de même que madame Diane Daviault qui est directrice générale au CLD de la MRC de Bécancour.

305

Nous avons déposé tout à l'heure des documents à la demande de madame la présidente, un petit document qui donne un aperçu du profil socioéconomique de la ville, de même que des informations sur les mesures de sécurité et d'intervention en cas d'urgence, le Règlement numéro 470 modifié par le Règlement numéro 515 qui concerne le plan d'urbanisme, les chapitres 5 et 7 du Règlement de zonage numéro 434, c'est-à-dire concernant les dispositions applicables aux nuisances.

310

Maintenant, notre évaluateur a reçu les plans d'aménagement des lieux, cependant pour nous informer sur les revenus probables pour la municipalité provenant de l'entreprise, il lui est requis d'obtenir le plan de construction, donc on pourra ultérieurement regarder cet aspect. Alors voilà!

315

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Alors nous avons également le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et son porte-parole, monsieur Slavko Sebez.

320

PAR M. SLAVKO SEBEZ:

Bonsoir madame la Présidente, je sais que c'est difficile de prononcer mon nom.

325

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que je l'ai bien fait?

330

PAR M. SLAVKO SEBEZ:

Oui, excellent. Je suis agent de recherche sociosanitaire, je travaille pour la Direction de santé publique à Trois-Rivières, Centre régional de santé et services sociaux Mauricie-Centre-du-Québec.

335

340 Ce soir, je suis accompagné avec monsieur Louis Dion, aussi le conseiller en santé
environnementale pour l'équipe de Direction de santé publique. Pour l'instant, on n'a pas de
document à déposer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

345 Merci. Alors nous avons également invité comme personnes-ressources, ils sont peut-
être dans la salle, alors je les inviterais peut-être à se lever s'ils sont là. Du ministère de la
Sécurité publique, Direction générale de la sécurité civile, monsieur Jacques Raymond. Bonsoir
monsieur Raymond.

350 Du ministère des Transports, Direction régionale, monsieur Lévis Leblond. Bonsoir
monsieur Leblond.

De la MRC Bécancour, je crois qu'il n'est pas ici, monsieur Laval Dubois.

355 Madame Daviault, CLD de la MRC Bécancour. Bonsoir madame. Monsieur vous avait
déjà présentée.

Hydro-Québec Distribution, madame Sylvie Racine. Bonsoir madame.

360 Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, monsieur Jean-Pierre Nepveu.
Bonsoir monsieur Nepveu, qui est le président-directeur général de la société.

365 De Gaz Métropolitain, madame Stéphanie Hélène Leclerc. Bonsoir madame. Vous avez
avec vous également monsieur Robert Rousseau qui est chef de projet, bonsoir monsieur
Rousseau.

Du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, monsieur
Camille Desmarais, et il y a également monsieur Charles Blais.

370 De la Société de la Faune et des Parcs du Québec, monsieur Grégoire Ouellet, bonsoir.

Et par lien téléphonique ou par écrit, seront également accessibles le ministère des
Pêches et Océans Canada ainsi que Environnement Canada.

375 Alors ceci fait le tour des personnes-ressources invitées par la Commission. Alors
bienvenue à tout le monde!

380 Il y a l'équipe de la Commission également, je vous la présente rapidement. Il s'agit,
parce que je prends beaucoup de temps, il s'agit de messieurs Yvon Deshaie et Jean Roberge,
nos deux (2) analystes ici à la gauche de la table de la Commission. Alors ces personnes vont
assister la Commission dans l'analyse de ce projet et vont également servir d'intermédiaires en

ce qui concerne les contenus avec les personnes-ressources et avec les représentants du promoteur.

385 Nous avons également, je l'ai déjà mentionné, la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Renée Poliquin qui est à l'arrière de la salle, madame Marielle Jean, notre conseillère en communications qui est également à l'accueil à l'arrière de la salle.

390 Le technicien du son est monsieur Jean Métivier, l'organisation technique est assurée par monsieur Daniel Buisson, et les transcriptions sont assurées par madame Denise Proulx.

395 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services.

Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à cet effet à l'entrée de la salle et de le remettre à madame Jean avant de quitter.

400 Je vous rappelle qu'il est interdit de fumer dans la salle et je vous prie de bien vouloir fermer vos cellulaires s'il vous plaît, ce qui nuit à notre concentration. Vous pouvez les mettre en mode vibration, mais la sonnerie est un peu incommode.

405 Nous invitons maintenant les requérants de l'audience publique à venir présenter leur requête. En ce qui concerne TransCanada Energy, ils en feront mention un peu plus tard lors de leur présentation.

**PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS
REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX
DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC**

PAR LA PRÉSIDENTE:

415 J'inviterais donc le Regroupement des conseils régionaux de l'environnement à se présenter devant nous.

PAR M. ÉRIC PERREAULT:

420 Bonsoir. Moi, je suis Éric Perreault du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec, mais j'ai été délégué par le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement.

425 J'ai la lettre ici signée comme de quoi que je suis délégué. Donc je peux vous la remettre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

430 Vous pourrez la remettre à madame Poliquin à l'arrière de la salle s'il vous plaît.

PAR M. ÉRIC PERREAULT:

435 Parfait. Donc je vais commencer, je vais lire la requête. La requête s'adresse à monsieur le ministre de l'Environnement!

440 En réponse à un appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution, TransCanada Energy veut construire une centrale de cogénération au gaz naturel à Bécancour. Le Regroupement nationale des conseils régionaux de l'environnement du Québec tient à vous transmettre ses préoccupations concernant ce projet et réclame la tenue d'une audience du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

445 Le RNCREQ est fortement préoccupé par le gigantesque impact de ce projet pour le Québec. Voici les principaux motifs à l'appui de notre demande!

Point 1, conformité du projet avec la plate-forme énergie du Regroupement. Ce projet s'inscrit en totale opposition par rapport aux deux (2) principes centraux de la plate-forme énergie du Regroupement national. Ces principes sont les suivants!

450 Il apparaît évident pour les CRE que le meilleur comportement en termes de développement durable consiste d'abord à économiser l'énergie sous toutes ses formes; une énergie économisée est une énergie non extraite et sans impact. Or le projet de centrale vise l'accroissement de la production d'énergie alors qu'il n'y a toujours aucune initiative significative visant l'amélioration de l'efficacité énergétique au Québec.

455 Dans son rapport sur le projet de dérivation partielle des rivières Portneuf et du Sault-au-Cochon, le BAPE recommande d'ailleurs des efforts importants en ce sens, et je cite:

460 "La Commission pense que l'accroissement de l'offre d'énergie électrique découlant des projets de production comme ceux proposés par la dérivation partielle des rivières Portneuf et du Sault-au-Cochon n'est acceptable que si elle se fait dans une approche d'énergie responsable qui protège à la fois la qualité des écosystèmes, les ressources et les multiples attraits des milieux d'accueil. Il importe ainsi de consacrer autant d'effort à réduire la demande en énergie qu'à développer de nouvelles sources de production."

465 Point B, pour satisfaire nos besoins, nous devons encourager la substitution de nos sources d'énergie actuelles en faveur des formes d'énergie propres et renouvelables. Cela

470 implique un choix de source énergétique basée sur la caractérisation des filières et qu'à des coûts socioéconomiques comparables, les énergies propres, c'est-à-dire efficacité énergétique, solaire, éolien, soient favorisées au détriment des sources polluantes et non renouvelables.

Or le gaz naturel n'est pas une source d'énergie propre ni renouvelable, il s'agit d'une ressource épuisable dont la combustion provoque des émissions atmosphériques polluantes.

475 Mais il y a pire. Le cas de la centrale de Bécancour va bien au-delà du simple choix de filière en posant la question de leurs interactions. Le fait de brûler du gaz pour produire de l'électricité qui servira par la suite principalement au chauffage est une aberration en soi. Indépendamment des gains en récupération de vapeur, les pertes d'efficacité qui en découlent sont énormes, entre trente (30 %) et quarante pour cent (40 %) selon certaines sources, et
480 contraires à toute logique énergétique.

Point 2, la portée du projet sur les enjeux atmosphériques! L'impact qu'aura cette centrale sur la pollution atmosphérique est indéniable et a été largement soulevée jusqu'ici, notamment son effet sur l'augmentation de la contribution du Québec en termes d'émissions de
485 gaz à effet de serre, c'est-à-dire un point sept pour cent (1,7 %) d'augmentation nette, malgré le remplacement d'autres sources de production de vapeur à partir d'énergie fossile.

Au point 3, aucun critère environnemental n'a été pris en compte par la Régie! Encore aujourd'hui, malgré le débat sur l'énergie, malgré la politique énergétique malgré les
490 engagements répétés du gouvernement du Québec en faveur du développement durable, les enjeux environnementaux ne sont pas pris en compte dans le choix des options de développement énergétique.

Précisons que même si le projet a été approuvé par la Régie en vertu d'un appel d'offres
495 d'Hydro-Québec Distribution, les limites de l'actuelle Loi sur la Régie, mais surtout les conditions et critères de sélection qu'elle a retenus, ont créé ensemble un contexte favorable aux projets thermiques et défavorable aux autres filières de production d'énergie, c'est-à-dire l'efficacité énergétique, l'éolien, l'hydroélectricité, etc.

500 Voici ce que la Régie précise en page 27 de la décision D-2002-17 portant sur la demande relative à l'approbation du plan d'approvisionnement 2002-2011 d'Hydro-Québec Distribution:

505 "La Régie a considéré les propositions des intéressés et celles du distributeur sur l'opportunité d'inclure un critère environnemental dans la grille de sélection des offres. Elle estime, compte tenu de la preuve, qu'il n'y a pas lieu d'inclure un tel critère pour le premier appel d'offres à lancer."

510 En somme, ce premier appel d'offres approuvé par la Régie n'a aucunement pris en compte les enjeux environnementaux pour l'analyse et la sélection des projets. Autrement dit, un

projet de centrale nucléaire ou de centrale thermique au charbon aurait très bien pu être proposé, retenu par Hydro-Québec Distribution et enfin, approuvé par la Régie.

515 Au point 4, une planification déficiente! Enfin, le projet de TransCanada Energy soulève diverses inquiétudes sur la rigueur de la planification du développement énergétique au Québec. Jamais la production thermique n'a été envisagée avec sérieux dans les derniers plans stratégiques d'Hydro-Québec, les seuls instruments de planification sur lesquels la population a droit de regard et qui nécessitent l'approbation des élus à l'Assemblée nationale.

520 Voici ce que le plan 2000-2004 précise à ce sujet:

"Par ailleurs, après avoir analysé à fond les occasions d'affaires dans le secteur, Hydro-Québec ne prévoit pas d'investissement en production thermique au Québec au cours des cinq (5) prochaines années, à moins de déficits importants et récurrents d'hydraulité sur la période. 525 À plus long terme, sur l'horizon 2015 par exemple, le gaz naturel pourrait toutefois être appelé à jouer un rôle dans la nouvelle production d'électricité au Québec."

Deuxièmement, la politique énergétique du Québec est particulièrement prudente en ce qui concerne la production d'électricité par des turbines à gaz. Elle précise aussi que des analyses préalables, telle la caractérisation des filières, devront être menées avant d'opter pour ce genre de projet. On cite: 530

"Les centrales de turbines à gaz à cycle combiné utilisant le gaz naturel et la cogénération au gaz naturel seront analysées par la Régie de l'énergie lors de l'approbation du plan de ressources d'Hydro-Québec qui aura alors à en évaluer les avantages et inconvénients respectifs. L'exercice préalable de caractérisation des filières devrait avoir déjà donné des indications importantes à cet égard. Pour le gouvernement, plusieurs éléments doivent être pris en compte avec soin lors de l'analyse de ce type de filière. Des réponses satisfaisantes devront être apportées aux préoccupations environnementales." 535

Troisièmement, le développement de la production thermique d'électricité par des turbines à gaz modifie complètement l'image de marque du Québec et d'Hydro-Québec en matière d'énergie. 540

Pour tous ces motifs, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec considère qu'il est essentiel que le BAPE tienne une audience publique sur ce projet. 545

En espérant que vous pourrez donner une suite favorable à cette demande, je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée. 550

Et c'est signé Philippe Bourque, directeur général, pour Guy Lessard, président du RNCREQ.

PAR LA PRÉSIDENTE:

555

Alors je vous remercie beaucoup, monsieur Perreault. Donc votre requête est maintenant publique.

560

RAYNALD VAILLANCOURT

PAR LA PRÉSIDENTE:

565

Monsieur Raynald Vaillancourt ne pouvant être ici ce soir, il m'a donné son consentement pour que je lise sa requête.

570

Alors dans une lettre qu'il adressait au ministre le 24 octobre dernier, il est dit ceci! Monsieur le Ministre, la présente est pour vous demander la tenue d'une audience publique relativement au projet d'une centrale de cogénération au gaz naturel de TransCanada Energy Ltd. à Bécancour. Je fais cette demande en tant que citoyen de la ville de Bécancour, secteur Gentilly, conformément à l'avis public paru le 12 octobre 2003 dans le Courrier-sud.

575

J'ai lu l'étude d'impact et autres documents concernant ce projet qui sont déposés pour consultation à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Les principales raisons justifiant ma demande sont les suivantes!

580

Première raison! L'étude d'impact ne semble pas faire mention ni ne prend en considération la présence et les rejets potentiels de la centrale de Bécancour d'Hydro-Québec située près de la centrale nucléaire Gentilly 2, environ cinq cents (500 m) à mille mètres (1000 m). Cette centrale est d'une puissance d'environ quatre cent dix mégawatts (410 MW) et se compose de quatre (4) turbines à gaz alimentées par du diesel numéro 2.

585

Si pour répondre à la demande, Hydro-Québec décidait d'utiliser à plein temps et à pleine puissance sa centrale de Bécancour, la région se retrouverait avec une génération d'environ neuf cent soixante mégawatts (960 MW) par des turbines à gaz alimentées au gaz naturel ou au diesel numéro 2. Cette puissance est supérieure d'environ vingt pour cent (20 %) à celle prévue pour le projet de centrale à cycle combiné du Suroît par Hydro-Québec.

590

L'étude d'impact précise que la région de Bécancour est privilégiée pour l'installation de la centrale de cogénération au gaz naturel de TransCanada Energy Ltd. car elle est au croisement de trois (3) réseaux de transport d'énergie électrique. Dans ce contexte, pourquoi Hydro-Québec n'utilise-t-elle pas à pleine capacité et/ou n'augmente-t-elle pas la capacité de la centrale de Bécancour pour répondre à ses besoins?

595

Troisième raison! L'étude d'impact n'évalue pas le risque et les conséquences d'un arrêt brusque de la centrale de cogénération au gaz naturel de TransCanada Energy Ltd. sur la fiabilité du réseau régional et du réseau provincial.

600 Un arrêt brusque de cette centrale pourrait causer une panne du réseau local et priver la centrale nucléaire de Gentilly 2 de son alimentation électrique externe. Cet événement nécessiterait le recours aux systèmes et équipements de protection et de relèvement de la centrale nucléaire de Gentilly 2.

605 Une panne du réseau régional pourrait résulter d'un arrêt brusque de la centrale nucléaire de Gentilly 2 ou de la centrale de cogénération au gaz naturel de TransCanada Energy Ltd. Cette panne représente la perte simultanée d'environ de mille deux cent vingt-cinq mégawatts (1225 MW) à mille six cent trente-cinq mégawatts (1635 MW) si la centrale de Bécancour d'Hydro-Québec est en exploitation. Cette panne du réseau régional pourrait entraîner une
610 panne provinciale, étant donné la puissance qui serait perdue simultanément, la proximité des grands centres de consommation et l'éloignement des autres principales sources de production d'énergie sur le réseau d'Hydro-Québec.

615 Quatrième raison! L'étude d'impact n'évalue pas la quantité de carbone 14 qui serait relâché à l'environnement par l'utilisation du gaz naturel pour le fonctionnement de la centrale de cogénération au gaz naturel de TransCanada Energy Ltd.

Cinquième raison! La présence de la centrale de cogénération au gaz naturel de TransCanada Energy augmente le risque de brouillard ou de glaçage des routes dont l'autoroute
620 30 à proximité du Parc industriel de Bécancour. Ces événements augmentent le risque d'accidents de circulation. Dans ce risque, il faut considérer la présence de nombreux chevreuils sur ces routes.

Sixième raison! L'ajout de la centrale de cogénération au gaz naturel de TransCanada
625 Energy augmente le risque d'accidents industriels majeurs dans le Parc industriel de Bécancour. Le parc industriel, la Ville de Bécancour et aucune des villes avoisinantes ne disposent d'une équipe de pompiers à plein temps et spécialisés pour une intervention rapide et efficace lors d'accidents industriels majeurs qui pourraient survenir dans le Parc industriel de Bécancour.

630 Septième raison! Lors de sa construction, la centrale de cogénération au gaz naturel de TransCanada Energy pourrait avoir des retombées économiques significatives pour la grande région de Trois-Rivières. Cependant, ces retombées seraient probablement peu significatives après sa construction.

635 Et finalement, huitième raison! Les principaux résultats et conclusions du rapport d'enquête et d'audience publique pour le projet de centrale à cycle combiné du Suroît par Hydro-Québec s'appliquent au projet de centrale de cogénération au gaz naturel de TransCanada Energy. Ce projet augmenterait de façon substantielle les émissions de gaz à effet de serre au

640 Québec et pourrait favoriser le développement de la filière thermique au Québec avec les conséquences possibles, notamment sur la santé publique et la tarification de l'électricité.

En vous remerciant de votre attention, veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués. Signé Raynald Vaillancourt.

645 Alors voilà pour ce qui est de la troisième requête! Donc c'est rendu public de par sa lecture, par le fait même.

650 **PRÉSENTATION DU PROMOTEUR**

PAR LA PRÉSIDENTE:

655 Maintenant, c'est venu le temps de la présentation de l'entreprise TransCanada Energy. Je vous présente madame Stéphanie Hayes-Wilson qui est la porte-parole de l'entreprise et qui se chargera de nous présenter les personnes qui l'accompagnent. Bonsoir madame.

PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:

660 Bonsoir madame. Madame la Présidente, on va commencer avec notre présentation, mais j'aimerais premièrement me présenter. Comme vous avez dit, je m'appelle Stéphanie Wilson et je suis ingénieure affectée à l'usine de cogénération de Bécancour.

665 J'aimerais aussi vous présenter les membres de notre équipe qui est monsieur Robert Auger de SNC-Lavalin Environnement qui est responsable des études environnementales du projet, et monsieur Daniel Tokatloff, directeur de la division énergie thermique, également chez SNC-Lavalin. Cette firme, comme vous le savez, a été retenue pour le contrat d'ingénierie et de construction.

670 Et j'aimerais aussi vous présenter monsieur Finn Greflund qui est notre vice-président énergie et développement de projets qui se fera un plaisir de répondre à toutes questions qui engagent la haute direction de TransCanada Energy. Monsieur Greflund étant unilingue anglophone, je demanderais à monsieur Daniel Tokatloff de traduire ses interventions.

675 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors madame et messieurs, bonsoir.

PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:

680 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

685 Alors je vous rappelle qu'après la présentation de l'entreprise TransCanada Energy, on
fera une pause d'une vingtaine de minutes au cours de laquelle vous serez invités à vous inscrire
au registre à l'arrière de la salle s'il est de votre intention d'adresser des questions à la
Commission. À vous.

PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:

690 Merci madame la Présidente. Le projet de centrale de cogénération au gaz naturel et à
cycle combiné de TransCanada Energy que j'ai le plaisir de vous présenter a été choisi par
Hydro-Québec Distribution à la suite de son appel d'offres lancé en 2002.

695 L'objectif derrière cet appel d'offres était d'ajouter une capacité de production d'électricité
de l'ordre de mille deux cents mégawatts (1200 MW) pour répondre aux besoins croissants du
Québec à partir de la fin de 2006.

700 La centrale de cogénération de TransCanada Energy contribuera à atteindre près de la
moitié de cet objectif, puisqu'elle prévoit une capacité d'environ cinq cent cinquante mégawatts
(550 MW). Elle produira en moyenne quatre virgule un (4,1 TWh) et quatre virgule cinq
térawattheures (4,5 TWh) d'électricité par année, et je vous rappelle que ce projet a été retenu
par Hydro-Québec Distribution au début de 2003.

705 Qu'est-ce qui a motivé notre choix pour Bécancour! Le choix de l'emplacement de la
centrale dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour a été déterminé en raison de la facilité
d'aménagement d'une telle centrale dans un parc industriel comme celui de Bécancour, de la
présence de clients vapeur importants et de sa proximité d'un poste de raccordement au réseau
électrique.

710 La centrale sera située à proximité des grands centres de consommation d'électricité du
Québec.

715 En plus de fournir de l'électricité pour Hydro-Québec Distribution, la centrale sera en
mesure de maximiser son rendement énergétique en fournissant de l'énergie thermique sous
forme de vapeur à des industries consommatrices situées à proximité dans le parc industriel.
Ces industries sont Pioneer Chemical Inc. et Norsk-Hydro Canada.

720 En vertu du contrat signé entre Hydro-Québec Distribution et TransCanada Energy, la
mise en service de la centrale est prévue pour septembre 2006.

Permettez-moi maintenant de vous présenter notre compagnie TransCanada Energy Ltd.
qui est une filiale de TransCanada Corporation qui est active dans les domaines du transport
gazier et de la production d'énergie électrique. TransCanada Energy a acquis une solide

725 réputation pour la réalisation de projets dans le secteur énergétique, tout particulièrement pour les centrales à haut taux de conversion énergétique.

TransCanada exerce des activités au Québec depuis plus de quarante (40) ans. Ses investissements dans la province s'élèvent à quatre cents millions de dollars (400 M\$).

730

À l'échelle nord-américaine, TransCanada participe activement au secteur de l'électricité depuis plus de quinze (15) ans, et sa capacité de production est passée de quatre-vingt-dix mégawatts (90 MW) en 1990 à plus de quatre mille sept cents mégawatts (4700 MW) en 2003, incluant les projets en développement.

735

Elle possède évidemment une vaste expérience dans la conception, la construction et l'exploitation de centrales énergétiques. TransCanada s'est donnée pour mission d'être parmi les fournisseurs les plus compétitifs et les plus fiables dans le transport de gaz naturel et la production d'énergie électrique en Amérique du Nord.

740

Comme vous pouvez le constater, notre réseau de gazoduc s'étend sur une longueur totale de trente-neuf mille kilomètres (39 000 km). Et notre secteur électrique comprend vingt (20) usines réparties à travers l'Amérique du Nord et qui produisent plus de quatre mille sept cents mégawatts (4700 MW).

745

Les actions de TransCanada se transigent aux bourses de Toronto et de New York, et la compagnie compte deux mille quatre cents (2400) employés et gère des actifs de près de vingt milliards de dollars (20 G\$). Son bénéfice d'exploitation en 2002 était de deux virgule deux milliards de dollars (2,2 G\$) canadiens, et son bénéfice net a atteint sept cent quarante-sept millions de dollars (747 M\$), ce qui représente un dollar cinquante-six (1,56 \$) par action.

750

Revenons maintenant à notre projet de Bécancour! La caractéristique fondamentale de cette centrale de cogénération consiste en la production simultanée de deux (2) formes d'énergie, l'électricité et la chaleur, dans ce cas particulier, la chaleur est produite sous forme de vapeur. La centrale de cogénération est ainsi en mesure de maximiser son rendement énergétique en fournissant de l'énergie thermique issue des chaudières de récupération sous forme de vapeur.

755

La filière cogénération à cycle combiné s'avère très avantageuse en raison de son coût concurrentiel, de son efficacité, de sa mise en service rapide et de ses faibles impacts sur l'environnement par rapport aux autres filières thermiques.

760

Elle offre une très haute efficacité énergétique avec un rendement d'environ soixante-deux pour cent (62 %) au PCI, c'est-à-dire le pouvoir calorifique inférieur, ce qui est nettement supérieur à tous les autres types de production électrique qui utilisent des combustibles fossiles.

765

Les avantages de la cogénération sont de plus en plus connus. À l'échelle mondiale, plusieurs projets d'usine de cogénération ou de centrales à cycle combiné sont déjà complétés, en cours de développement ou à l'étude.

770

L'intérêt pour cette filière s'explique notamment par le fait que ces centrales fonctionnent principalement au gaz naturel. C'est le combustible fossile ayant le moins d'impact sur l'environnement parce que sa combustion génère moins d'émissions atmosphériques que les autres combustibles fossiles.

775

La centrale sera approvisionnée directement par un gazoduc relié au réseau de Gaz Métro situé à proximité, éliminant ainsi les contraintes de logistique reliées à l'entreposage de combustible.

780

Enfin, notre centrale permettra à nos clients vapeur de fermer leurs chaudières alimentées au mazout et ainsi, d'améliorer leur performance environnementale.

785

Voyons maintenant quelles seront les caractéristiques de l'usine! D'une hauteur de trente-deux mètres (32 m) dans sa partie la plus élevée, le bâtiment principal de la centrale abritera les équipements de production, comme les turbines et les chaudières de récupération. Les cheminées auront une hauteur de cinquante-cinq mètres (55 m).

790

Ces installations seront situées à l'intersection de l'avenue Georges E. Ling et du boulevard Raoul-Duchesne. Elles seront visibles de l'autoroute 30 ou de la route 132 et aussi de l'île de Montesson à l'embouchure de la rivière de Bécancour dans le Saint-Laurent.

795

L'ensemble des installations représente un investissement de cinq cents millions de dollars (500 M\$).

800

Voici un schéma typique d'une telle centrale et de ses principaux éléments intérieurs. Deux (2) turbines à gaz d'une puissance totale de trois cent soixante-six mégawatts (366 MW) dotées d'une chambre de combustion à faible production d'oxyde d'azote, deux (2) chaudières de récupération de chaleur, une turbine à vapeur dont la puissance totale sera d'environ cent soixante-sept mégawatts (167 MW).

805

D'autres aménagements comme les infrastructures requises pour l'approvisionnement en gaz naturel seront nécessaires. Ces infrastructures comprennent entre autres des conduites d'alimentation de vapeur et de retour du condenseur reliant la centrale à Pioneer Chemical que vous pouvez voir par le pointillé violet et Norsk-Hydro, le pointillé rouge, une conduite de rejet des eaux usées qui sera raccordé à l'émissaire de Norsk-Hydro qui est pointillé bleu pâle, une conduite sous-fluviale de gaz naturel requis par cette centrale et par d'autres clients potentiels.

810

La construction de cette nouvelle conduite sera sous la responsabilité de Gaz Métro. Et une ligne de raccordement au réseau deux cent trente kilovolts (230 kV) d'Hydro-Québec qui est indiqué en noir.

815

La centrale s'approvisionnera en eau par le biais de canalisations déjà existantes en eau potable et d'un nouveau raccordement au réseau d'eau brute du parc industriel.

820

En matière d'environnement, il est entendu que l'usine de cogénération respectera intégralement l'ensemble des lois, règlements et normes applicables des gouvernements fédéral et provincial. À cet effet, TransCanada Energy a confié à la firme SNC-Lavalin dont les représentants sont ici avec moi le mandat de réaliser une étude d'impact sur l'environnement.

825

Cette étude a été remise aux autorités gouvernementales en mai 2003. Le ministère a eu l'occasion de poser ses questions; nous avons soumis un addenda et un complément d'informations en août et en septembre 2003.

830

En ce qui a trait à la qualité de l'air, les impacts des contaminants émis seront négligeables puisqu'on les évalue à moins de quatre pour cent (4 %) des critères fixés par le ministère de l'Environnement. L'installation d'un SCR, système de réduction catalytique, permettra de réduire nos émissions d'oxyde d'azote de trois cent trente tonnes (330 t) par année. Globalement, les émissions d'oxyde d'azote seraient donc réduites de cinquante tonnes (50 t) par année dans le parc industriel.

835

Pour le dioxyde de soufre, le projet apporte une réduction significative de plus de sept cents tonnes (700 t) par an, par rapport aux émissions totales de la zone industrielle, grâce à la fermeture des chaudières alimentées au mazout actuellement utilisées par nos futurs clients vapeur.

840

On peut conclure que les contaminants classiques, dioxyde d'azote, dioxyde de soufre et monoxyde de carbone et les composés organiques toxiques rejetés par la centrale projetée n'auront aucun effet significatif sur la santé humaine et ce, même pour les personnes les plus vulnérables.

845

Enfin, comme je le disais plus tôt, notre centrale contribuera à réduire les émissions atmosphériques de ses entreprises clientes. En effet, TransCanada fournira en vapeur Norsk-Hydro et Pioneer Chemical qui cesseront d'utiliser leurs chaudières. Le bilan environnemental de ces entreprises s'en trouvera donc améliorée.

850

Par ailleurs, les niveaux sonores prévus pendant la période de construction auront un effet de très faible importance sur l'environnement des zones habitées les plus rapprochées de la centrale. Les travaux de construction seront effectués entre sept heures (7 h) et dix-neuf heures (19 h). L'exploitation de la centrale produira des niveaux sonores dont l'impact sur le milieu des zones habitées est jugé faible.

Quant aux rejets liquides, en période d'exploitation, la centrale se situera bien en deçà des objectifs de rejet du ministère de l'Environnement. On peut donc conclure que l'effluent de la centrale aura un impact environnemental passablement faible sur les poissons du fleuve.

855 En ce qui a trait aux gaz à effet de serre, rappelons que le gaz naturel a le plus bas contenu en carbone parmi les combustibles fossiles conventionnels et que la technologie de cycle combiné proposée pour la centrale de cogénération de Bécancour présente une efficacité énergétique élevée.

860 Les émissions nettes annuelles de gaz à effet de serre de la centrale de Bécancour sont estimées à un virgule cinquante-quatre millions de tonnes (1,54 Mt) d'équivalent CO₂ par année. Ceci représente environ zéro virgule deux pour cent (0,2 %) des émissions de gaz à effet de serre du Canada en 2001 et un virgule sept pour cent (1,7 %) des émissions de gaz à effet de serre du Québec pour la même année.

865 Le panache de vapeur d'eau sortant de la tour de refroidissement et des cheminées sera invisible pendant les belles journées ensoleillées d'été. Par contre, certaines conditions météo peu fréquentes pourraient provoquer des conditions de brouillards sur les rues en bordure du site. En hiver, ce brouillard pourrait causer le glaçage temporaire de certaines sections de rues.

870 Parlons maintenant des retombées économiques du projet! Le projet de cogénération de Bécancour représente un impact économique de cent soixante-trois millions de dollars (163 M\$) à l'échelle du Québec pendant la période de construction et à seize millions de dollars (16 M\$) pour l'exploitation. Durant cette phase de construction qui durera vingt-six (26) mois, le projet créera des emplois sur le chantier pour quatre cents (400) travailleurs en moyenne, avec une pointe s'élevant à six cents (600). On peut s'attendre à ce que quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de ces emplois soient occupés par des travailleurs de la région.

880 En plus TransCanada et SNC-Lavalin verront à maximiser les retombées économiques régionales en mettant en place des mécanismes en collaboration avec le Centre local de développement pour faciliter la participation des entreprises régionales qualifiées.

885 En période d'exploitation, les retombées régionales prévues correspondent à environ vingt (20) emplois directs, soit l'équivalent d'un impact économique annuel de deux millions de dollars (2 M\$) et indirects d'au-delà de quatorze millions de dollars (14 M\$).

Au niveau de nos clients vapeur, notre centrale leur offrira la vapeur à un coût moindre, ce qui augmentera leur compétitivité.

890 Voilà donc les principaux aspects du projet de la centrale de cogénération au gaz naturel de TransCanada Energy choisie par Hydro-Québec Distribution pour contribuer à répondre aux besoins futurs du Québec en électricité.

895 Je vous rappelle, en terminant, que le promoteur, TransCanada Energy, a déposé une
demande auprès du ministre de l'Environnement pour que les présentes audiences publiques
soient tenues sur ce projet et que nous puissions respecter l'échéancier fixé par Hydro-Québec
Distribution dans son souci de répondre aux besoins énergétiques pressants de la population
québécoise. Merci.

900 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je vous remercie madame Wilson. Alors sur ce, on va s'arrêter quinze (15) minutes;
pendant cette période, vous pouvez vous inscrire au registre si vous souhaitez poser des
questions à la Commission.

905 Et je vous rappelle que vous aurez à chacune de vos interventions la possibilité de poser
deux (2) questions. Merci.

910

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

915

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
ÉRIC PERREULT**

PAR LA PRÉSIDENTE:

920

Nous reprenons la séance!

Je vais, avant d'inviter la première personne inscrite au registre, demander à madame Wilson si elle a des documents à déposer à la Commission?

925

PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:

Oui madame la Présidente. On a deux (2) documents de déposés. C'est les résultats des fouilles archéologiques et aussi, la description des diverses technologies pour diminuer la quantité de vapeur émise et les coûts leur étant associés.

930

PAR LA PRÉSIDENTE:

935

D'accord. Dans le cas des fouilles archéologiques, est-ce qu'il s'agit du document définitif? Il me semble qu'en rencontre préparatoire, vous nous aviez indiqué qu'il s'agissait d'un document préliminaire?

PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:

940

Oui, c'est un document préliminaire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci.

945

Alors j'inviterais donc la première personne inscrite au registre, monsieur Éric Perreault à s'avancer à l'avant.

950

Donc je vous rappelle que vous avez droit à deux (2) questions par intervention, je vous inviterais à éviter les préambules, faites seulement ceux nécessaires à la compréhension de votre question qui seront acceptés, et ce n'est pas le moment de donner une opinion. C'est vraiment le moment de poser des questions pour bien éclairer votre compréhension du projet.

PAR M. ÉRIC PERREULT:

955

Merci. J'ai pas de préambule, ça fait que ça va aller assez vite.

Je voulais savoir d'abord, qu'est-ce qui s'est passé avec le projet de TransAlta Énergie en 1994, un projet qui avait reçu l'approbation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement? En fait, je veux savoir pourquoi il s'est pas réalisé.

960

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Gagnon du ministère de l'Environnement, est-ce que vous avez une information? Il s'agissait du rapport, je pense du BAPE numéro 81, si je me rappelle bien, là.

965

PAR Mme DIANE GAGNON:

Je n'ai pas d'information à fournir présentement, mais je peux m'informer de l'état du dossier.

970

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc demain, on pourrait avoir l'information?

975

PAR Mme DIANE GAGNON:

Oui, demain, je pourrais apporter l'information disponible sur le sujet.

980

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

PAR M. ÉRIC PERREAULT:

985

Deuxième question! Je voudrais savoir c'est quoi le pourcentage de la vapeur totale qui est générée par la centrale qui sera utilisée par les deux (2) industries?

PAR LA PRÉSIDENTE:

990

C'est bien le pourcentage de la vapeur totale?

PAR M. ÉRIC PERREAULT:

995

Non, le pourcentage de la vapeur totale qui est générée par la centrale.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Qui est utilisée...

1000 **PAR M. ÉRIC PERREault:**

Qui va être utilisée par les deux (2) industries.

1005 **PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

Madame la Présidente, la vapeur utilisée par nos clients vapeur, la base serait de cent soixante tonnes par heure (160 t/h) au maximum de deux cent cinquante-six (256 t/h), et nos deux (2) chaudières de récupération vont fournir un total de neuf cents tonnes par heure (900 t/h) de vapeur.

1010 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc le pourcentage, ce serait deux cent cinquante-six tonnes (256 t/h) au maximum sur neuf cents tonnes (900 t/h), c'est ça?

1015 **PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

Oui madame.

1020 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ce qui fait pas loin de trente pour cent (30 %).

1025 **PAR LA COMMISSAIRE:**

En moyenne sur une année, est-ce que vous pouvez nous préciser comment vous estimez la proportion utilisée? Parce que vous nous donnez une valeur minimale et une valeur maximale, en moyenne ça pourrait représenter quel pourcentage, pour répondre à la question?

1030 **PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

En moyenne, ce serait dix-sept pour cent (17 %).

1035 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Dix-sept pour cent (17 %), donc c'est à peu près combien de tonnes en moyenne?

PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:

1040 C'est cent soixante (160 t/h), cent cinquante-six point huit (156,8 t/h).

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va, merci.

1045

PAR M. ÉRIC PERREAULT:

Oui, merci.

1050

ANDRÉ BELISLE

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur André Belisle de l'AQLPA. Bonsoir.

1055

PAR M. ANDRÉ BELISLE:

Bonsoir madame la Présidente, madame la Commissaire.

1060

J'ai qu'une question à ce moment-ci. On a parlé de la combustion ou des émissions à la combustion ici à la centrale, j'aurais aimé avoir une idée, un chiffre quant à la portion d'émission lors de l'extraction et de l'épuration des gaz.

1065

Parce qu'on sait que le gaz, la partie la plus polluante est émise en l'air au moment de son extraction et de son épuration, et j'aurais aimé savoir de quelle quantité il est question et d'où va provenir le gaz, probablement de l'ouest, mais si ça venait du Québec, ce serait aussi intéressant de le savoir.

1070

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Wilson.

1075

PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:

Madame la Présidente, je demanderais à monsieur Finn Greflund de répondre à cette question.

1080

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors je rappelle aux gens dans la salle que monsieur Greflund va parler en anglais et que monsieur Tokatelloff va traduire par la suite, d'accord!

1085 **PAR M. FINN GREFLUND:**

(traduit par monsieur Daniel Tokateloff)

Madame la Présidente, le gaz va venir de l'ouest du Canada.

1090

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et en ce qui concerne l'extraction, c'est ça?

1095

PAR M. ANDRÉ BELISLE:

L'épuration des gaz. On brûle certains gaz pour l'épurer et il y a, à ce moment-là, émission dans l'air de différents polluants, j'aimerais connaître la quantité, les polluants et la quantité des polluants.

1100

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Wilson.

1105

PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:

Madame la Présidente, nous, on n'a pas de données par rapport à l'épuration du gaz, alors on peut pas répondre à cette question.

1110

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va! Pour le moment en tout cas, mais si jamais en tout cas, vous pouviez obtenir l'information, madame Wilson, ce serait apprécié que vous puissiez la transmettre à la Commission pour que monsieur Belisle puisse avoir réponse à sa question.

1115

PAR M. ANDRÉ BELISLE:

Ma deuxième question était, j'ai bien compris, j'avais lu quelque part que c'était neuf cent soixante mille mètres cubes (960 000 m³) de gaz qui serait brûlé par année, est-ce que je me trompe?

1120

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Wilson! J'ai la réponse dans la bouche, mais je vais laisser le soin à madame Wilson de vous la donner.

1125

PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:

C'est neuf cent vingt millions mètres cubes (920 M m³) par année.

1130

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est ça, d'accord!

1135

PAR M. ANDRÉ BELISLE:

Merci.

1140

CLAUDE DUPUIS

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Claude Dupuis.

1145

PAR M. CLAUDE DUPUIS:

Bonjour madame la Présidente.

1150

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonjour.

1155

PAR M. CLAUDE DUPUIS:

Ma question s'adresse à savoir si la centrale que nous allons construire dans Bécancour, si elle sera installée avec un dispositif biénergie, de sorte à ce que si le coût énergétique du gaz augmente trop qu'on puisse utiliser une autre forme d'énergie?

1160

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Wilson.

1165

PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:

Non madame la Présidente, on n'a pas d'autre dispositif.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1170

Donc ce sera toujours le gaz naturel qui sera la source première, la matière première utilisée?

PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:

1175

Oui, comme combustible, oui.

PAR M. CLAUDE DUPUIS:

1180

Et ma deuxième question, madame la Présidente, je me rappelle avoir lu qu'on avait, pour la première année, les coûts de gaz étaient fixés d'avance, j'aimerais savoir si pour les années subséquentes, est-ce qu'il va y avoir des coûts de gaz fixés d'avance ou si on va suivre la loi du marché?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1185

Monsieur Greflund.

PAR M. FINN GREFLUND:

1190

(Traduit par monsieur Daniel Tokateloff)

Le gaz sera sujet à des contrats mais à court terme pour les années à venir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1195

Donc il est possible qu'il y ait des fluctuations, que le prix du gaz suive les fluctuations du marché?

PAR M. FINN GREFLUND:

1200

Yes, it is.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1205

Ça va, merci.

1210

JOHN BURCOMBE

PAR LA PRÉSIDENTE:

1215

Monsieur John Burcombe. Bonsoir.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1220

Bonsoir madame la Présidente. Si je me souviens bien, l'appel d'offres d'Hydro-Québec a commencé à six cents mégawatts (600 MW), et puis c'était le fait qu'il faut trouver un autre bloc d'environ cinq cents-six cents mégawatts (500 MW-600 MW) pour une aluminerie qui a fait en sorte que l'appel d'offres a été augmentée à douze cents mégawatts (1200 MW).

1225

Alors je me demande qui a décidé d'offrir cette électricité à l'aluminerie et quelle analyse d'impact a été faite pour le fait qu'on a donné cette possibilité d'énergie à l'aluminerie et est-ce qu'il y a eu une analyse d'où viendra cette électricité? Est-ce que quelqu'un a fait cette analyse d'impact?

1230

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Carbonneau.

PAR M. RÉAL CARBONNEAU:

1235

Oui madame la Présidente. Donc pour répondre à la première partie de la question de monsieur Burcombe! Bien sûr, c'est une décision qui a été prise par le gouvernement. Maintenant, quant aux analyses qui ont pu être faites pour appuyer cette prise de décision là, je peux pas vraiment faire état, je pense que c'est de l'information confidentielle.

1240

PAR LA PRÉSIDENTE:

Dans quel sens est-ce que c'est confidentiel?

1245

PAR M. RÉAL CARBONNEAU:

Je pense que l'information, les analyses qui sont faites pour appuyer les prises de décisions gouvernementales sont pas soumises à la Loi sur l'information.

1250

Mais enfin, je pourrais vérifier cet aspect-là de la question et faire état finalement de toute information qui pourrait être disons disponible et qu'on pourrait vouloir rendre publique sur cette prise de décision là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1255

Mais peut-être avant de passer la parole à madame Journault, il y a une décision qui a été prise donc par le gouvernement de dégager un bloc de douze cents mégawatts (1200 MW) sur lequel Hydro-Québec Distribution pouvait aller en soumission?

1260

PAR M. RÉAL CARBONNEAU:

Je pense qu'il y a une décision qui a été prise par le gouvernement relative à une aluminerie donc assurer certaines conditions d'achat d'électricité, pour faciliter la réalisation d'un projet d'aluminerie, effectivement.

1265

Ce qui a fait en sorte évidemment d'augmenter les besoins d'Hydro-Québec Distribution à un horizon qui a fait en sorte que son appel d'offres a dû être porté de six cents (600 MW) à douze cents mégawatts (1200 MW).

1270

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1275

Oui madame la Présidente, si je comprends la procédure pour les décisions au Conseil des ministres, normalement c'est un ministère et le ministre d'un ministère qui vient avec sa recommandation supportée par un mémoire et normalement, ce mémoire-là, il y a une partie publique, une partie privée, une partie confidentielle.

1280

Alors je me demande, est-ce que c'est la procédure qui est suivie dans ce cas, est-ce que c'est le ministère de l'Industrie, par exemple, qui a amené ce projet devant le Conseil des ministres ou est-ce que c'est une décision de plus haut niveau qui a décidé qu'on va offrir cette puissance pour l'aluminerie?

1285

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Carbonneau.

1290

PAR M. RÉAL CARBONNEAU:

Madame la Présidente, je vais aller à l'information là-dessus, je suis pas vraiment au courant comment ça s'est fait, et je vais vous en informer, je pense bien que ce sera demain au plus tôt.

1295

PAR LA PRÉSIDENTE:

Demain après-midi, on va parler d'énergie.

1300 **PAR M. RÉAL CARBONNEAU:**

Demain après-midi, je pense être en mesure de vous informer sur le sujet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1305

Merci. Monsieur Burcombe, vous avez une seconde question?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1310

Oui. C'est concernant le fait que c'est la Régie de l'énergie qui a approuvé ce projet, finalement, et je vois qu'il n'y a pas de représentant de la Régie de l'énergie, je crois qu'ils sont interpellés par ce projet et en particulier pourquoi ils ont, comme indiqué dans la demande de RNCREQ, pourquoi ils ont pas mis des exigences environnementales dans l'appel d'offres plutôt forcée d'Hydro-Québec, les mettre dans l'appel d'offres?

1315

Alors, c'est une question assez importante pour nous du fait que la Régie peut y répondre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1320

La Commission a fait une démarche qui est pas nécessairement officielle, en ce moment, on tente de joindre des représentants de la Régie de l'énergie pour qu'ils puissent participer à l'audience et répondre à nos questions.

1325

Actuellement, vous le savez tout comme nous que la Régie est en audience publique sur la tarification d'Hydro-Québec, alors ils sont difficilement atteignables et avant d'entrer en audience publique, j'avais toujours pas eu de nouvelles d'eux. S'il advenait qu'ils ne puissent participer, on pourra leur adresser une question par écrit.

1330 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

D'accord.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1335

Merci. Monsieur Carbonneau, est-ce que vous êtes en mesure d'expliquer à la Commission quelles sont justement les décisions qui sont prises par le gouvernement au regard des critères environnementaux, sociaux ou autres qui sont pris en compte dans l'analyse des

1340 soumissions faites par la Régie, des soumissions, des appels d'offres d'Hydro-Québec
Distribution?

PAR M. RÉAL CARBONNEAU:

1345 Oui madame la Présidente. D'abord pour ce qui concerne la relation entre le
gouvernement et la Régie de l'énergie, le gouvernement, en vertu de la Loi 116 qui modifiait la
Régie de l'énergie, s'est doté d'un pouvoir de fixer d'abord des quotes-parts à la Régie, ce qui
veut dire donc que le gouvernement peut demander à la Régie d'accueillir par exemple une
certaine quantité de certaines formes d'énergie.

1350 Par ailleurs, le gouvernement aussi peut, pour que ce soit en relation avec Hydro-Québec
Distribution, simplement, disons dans le mode de fonctionnement normal de la Régie, signifier à
la Régie en tout temps, mais pas au moment même où des projets font l'objet d'une analyse par
la Régie comme telle, au préalable, peut signifier donc des considérations économiques, sociales
et environnementales que la Régie de l'énergie doit prendre en compte dans l'appréciation
1355 finalement des programmes ou des projets qui lui sont soumis pour approbation par, par
exemple, Hydro-Québec Distribution.

Le gouvernement l'a fait à quelques reprises dans le passé, notamment pour ce qui est
de l'énergie éolienne où le gouvernement demandait à la Régie donc d'accueillir un projet de
1360 mille mégawatts (1000 MW), enfin un programme de mille mégawatts (1000 MW) d'éolien, l'a fait
par rapport à la biomasse et l'a fait plus récemment aussi pour un programme de huit cents
mégawatts (800 MW) de cogénération, un programme de huit cents mégawatts (800 MW) de
cogénération dont le règlement demande à être adopté de façon finale après avoir fait l'objet
d'une séance, d'une consultation.

1365 Donc le gouvernement a la possibilité d'influencer les décisions et la façon d'apprécier les
projets par la Régie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1370 Madame Journault.

PAR LA COMMISSAIRE:

1375 Est-ce que le gouvernement a donné des orientations finalement en termes de sa
politique énergétique, en ce qui a trait à l'énergie thermique?

PAR M. RÉAL CARBONNEAU:

1380 À l'énergie thermique, le seul exemple, c'est celui que je viens de mentionner, c'est celui
d'un éventuel programme de huit cents mégawatts (800 MW) de cogénération.

Maintenant, pour ce qui est du douze cents mégawatts (1200 MW) qui contient le projet présenté actuellement ici à Bécancour, d'aucune manière le gouvernement n'a signifié d'attentes particulières au niveau des considérations économiques, sociales et environnementales.

1385

PAR LA COMMISSAIRE:

Pouvez-vous nous donner un aperçu de considérations environnementales qu'il a déjà données comme orientation à la Régie?

1390

PAR M. RÉAL CARBONNEAU:

Oui, je pense que le plus bel exemple, celui le plus pertinent par rapport à nos discussions, c'est sans doute celui concernant le programme de huit cents mégawatts (800 MW).

1395

Essentiellement, ce programme-là, au niveau des considérations de nature sociale et environnementale, d'abord le gouvernement mentionne que la Régie doit donc considérer les questions de distribution régionale des projets par exemple et que le gouvernement s'attend à ce que ces projets-là puissent favoriser le développement industriel en région.

1400

Au plan environnemental aussi, les considérations en question font en sorte que la Régie donc est conscientisée, si je peux dire, au fait que le gouvernement souhaite que les projets en question puissent donner lieu à une minimisation des émissions de gaz à effet de serre, par exemple.

1405

Donc il restera à ce moment-là à Hydro-Québec, dans un premier temps, de tenir compte de ça dans les projets, disons dans le programme qu'elle soumettra possiblement à la Régie, et dans l'analyse éventuelle des projets et dans la fixation des considérations d'appels d'offres par exemple que la Régie va déterminer, ces considérations-là devront être prises en compte par finalement l'acteur principal dans le cas présent qui va être encore une fois Hydro-Québec Distribution.

1410

PAR LA COMMISSAIRE:

À votre connaissance, est-ce qu'il y a eu des critères fixés en ce qui a trait à l'efficacité énergétique?

1415

PAR M. RÉAL CARBONNEAU:

Le gouvernement a plusieurs façons, finalement, de faire connaître ses desiderata, si je puis dire, puis un des moyens, c'est via le Plan stratégique d'Hydro-Québec. À tous les deux (2) ans, Hydro-Québec doit soumettre au gouvernement du Québec un plan stratégique. C'est un plan stratégique qui porte sur une période de quatre (4) ans.

1420

1425 Le 23 octobre dernier, Hydro-Québec a soumis un Plan stratégique 2004-2008 qui sera étudié en commission parlementaire au plus tard au mois de janvier prochain, la fin de janvier prochain.

1430 Maintenant, ce plan stratégique là contient des orientations et des stratégies qui, elles, sont essentiellement soumises à l'attention du gouvernement. Le gouvernement, lors de l'approbation, enfin de l'acceptation de ce plan stratégique là, habituellement suggère certaines modifications, certains ajouts.

1435 Par exemple lors du Plan stratégique 2002-2006 qui a été accepté par le gouvernement au mois de juin 2002, par exemple et là, j'en arrive à votre question après ce long détour, à ce moment-là le gouvernement a demandé à Hydro-Québec d'accroître ses objectifs au niveau de son programme d'efficacité énergétique qui, à ce moment-là, était de quatre cents gigawattheures (400 GW/h) par année, son objectif, et qui a dû être porté à la demande du gouvernement, enfin le gouvernement lui a demandé de porter cet objectif-là à sept cents gigawattheures (700 GW/h) et Hydro-Québec donc a soumis un plan global d'efficacité énergétique à la Régie. Et à ce moment-là, bien, c'était devenu sept cent cinquante gigawattheures (750 GW/h) par exemple.

1440 Donc ça illustre un peu comment, au niveau de l'efficacité énergétique, ça a pu être fait. Maintenant, au niveau par exemple de l'éolien, ça prend la forme de quotes-parts, de la biomasse, ça prend la forme de quotes-parts, ainsi de suite.

1445 Il y a plusieurs instruments par lequel le gouvernement peut effectivement influencer sur finalement le choix et les caractéristiques des filières.

1450 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

1455

JANE GRÉGOIRE

PAR LA PRÉSIDENTE:

1460 Madame Jane Grégoire. Bonsoir.

PAR Mme JANE GRÉGOIRE:

1465 Bonsoir madame Boucher, bienvenue chez nous!

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

1470 **PAR Mme JANE GRÉGOIRE:**

Quand madame Wilson a fait sa présentation, j'ai remarqué que souvent, elle a utilisé le mot "peu", un peu, un peu de brouillard, un peu de bruit, un peu de glaçage sur les routes et un peu d'effet sur les poissons. Donc j'aimerais savoir exactement qu'est-ce qu'elle veut dire par un

1475 peu d'effet sur le poisson et précisément l'effet que ça peut avoir sur le fleuve aussi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Wilson.

1480

PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:

Oui madame la Présidente, je demanderais à monsieur Auger de répondre à cette question.

1485

PAR M. ROBERT A. AUGER:

Alors pour l'effet sur les poissons, le ministère de l'Environnement établit des critères de qualité de l'eau pour que les poissons puissent, qu'il n'y ait pas d'effet sur eux, donc ce sont des critères de toxicité chronique ou des critères de toxicité aiguë.

1490

Et à partir de ces critères-là et d'autres critères de qualité de l'eau, le ministère établit des objectifs environnementaux de rejet, donc finalement des limites qu'il faudra respecter pour l'effluent.

1495

Donc le fait de rencontrer ces limites-là ne signifie pas qu'il n'y aura pas d'impact sur l'environnement, mais l'impact devrait être faible parce qu'on rencontre les critères du ministère de l'Environnement.

1500

Donc c'est pour ça qu'on dit peu d'effet dans ce cas-là.

Maintenant, la deuxième partie de la question, je l'ai manquée.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1505

C'était en rapport avec la faune ichthyenne, madame voulait savoir dans quelle mesure le projet avait peu d'effet sur les poissons.

PAR M. ROBERT A. AUGER:

1510

Peut-être juste pour compléter ce que je viens de dire! Donc le rejet de TransCanada sera acheminé vers l'émissaire de Norsk-Hydro qui, lui, se rejette en bordure du chenal de navigation, là où il y a beaucoup de courant, beaucoup d'eau qui passe, donc la dilution va être forte, et il y aura pas de problème au niveau des objectifs qu'il faut rencontrer.

1515

PAR LA PRÉSIDENTE:

Votre effluent qui se rajoute à l'effluent de Norsk-Hydro, est-ce qu'il a des effets au niveau de la température de l'eau ou autre?

1520

PAR M. ROBERT A. AUGER:

Donc la température, c'est sûr que le rejet de TransCanada aura une certaine température, on peut retrouver les chiffres pour avoir les bonnes valeurs.

1525

Mais ce qu'il faut retenir, c'est que l'effluent de TransCanada aura une température moins élevée que l'effluent existant de Norsk-Hydro qui se dilue d'ailleurs très très rapidement dans le chenal, et aussi aura un débit environ dix (10) fois plus faible. Donc c'est pour dire qu'on rajoutera pas tellement à ce qui est déjà là.

1530

PAR LA PRÉSIDENTE:

Comment va se faire ce raccordement de votre effluent à celui de Norsk-Hydro?

1535

PAR M. ROBERT A. AUGER:

Je demanderais peut-être à Didier de projeter l'acétate avec les infrastructures de la présentation d'ouverture!

1540

Didier est formidable!

PAR LA PRÉSIDENTE:

N'oubliez pas de bien préciser, de bien localiser sur la diapositive.

1545

PAR M. ROBERT A. AUGER:

Oui, certain. Donc vous voyez ici, ça, c'est l'usine de Norsk-Hydro, donc ici, c'est le bassin de rétention des eaux de procédé de Norsk-Hydro. Celui-ci est pompé par cette conduite ici jusqu'au chenal, le chenal passe à cette hauteur-là.

1550

1555 Donc l'émissaire de TransCanada Energy qui est en bleu pâle ici va être acheminé à travers l'usine de Norsk-Hydro sur des râteliers, donc les râteliers passent à une certaine hauteur dans les airs, et sera raccordé ici à un regard qui est à l'extérieur des limites, à l'extérieur des clôtures de Norsk-Hydro. Comme ça, s'il y a des vérifications à faire, TransCanada pourra avoir accès facilement.

1560 Donc le lien, c'est ici, un regard qui serait à l'extérieur des clôtures. Vous voyez qu'il y a comme un fossé qui est ici, donc à l'extérieur des clôtures de Norsk-Hydro.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et ça se situe au nord de la propriété de Norsk-Hydro?

1565 **PAR M. ROBERT A. AUGER:**

Oui, il faut que je donne un petit peu plus de notions géographiques! Effectivement, vous voyez, le nord est comme ça, donc au nord du bassin de rétention de Norsk-Hydro.

1570 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et c'est bien la figure 15 de l'étude d'impact?

PAR M. ROBERT A. AUGER:

1575 Oui, c'est la figure 15 du volume 3 de l'étude d'impact dans l'annexe 1, soyons précis.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1580 C'est bien. Madame Gagnon, est-ce que le ministère de l'Environnement a déjà posé un regard ou fait une analyse des effets du projet sur la faune ichtyenne?

PAR Mme DIANE GAGNON:

1585 Alors à cette étape-ci de la procédure, on n'a pas procédé à l'analyse du projet en soi.

1590 Par contre, je peux expliquer quelles seront les méthodes qu'on utilisera pour évaluer l'impact sur l'eau du fleuve. Alors les méthodes d'analyse sont les suivantes! C'est qu'au ministère, afin de s'assurer de la protection de la santé humaine et des ressources biologiques, afin de maintenir les usages actuels et de s'assurer qu'on aura une qualité de l'eau qui sera convenable et suffisante, on a développé une méthode de calcul qu'on appelle les objectifs environnementaux de rejet.

1595 Alors ce qu'on fait, c'est qu'on évalue la concentration et la quantité maximale de
contaminants que peut contenir le rejet, afin que ce soit tolérable au niveau de l'effluent. Alors
pour ce faire, on tient compte des critères de qualité de l'eau de surface, et avec cette méthode
de calcul là, on détermine pour chacun des contaminants qui sera présent dans l'effluent de la
compagnie quelle sera la quantité maximale et la concentration maximale qu'on pourra y
retrouver.

1600 Et ce qu'on fait, c'est qu'on le calcule pour l'effluent uniquement de la compagnie, on ne
tient pas compte du mélange qu'il y aura avec celui de Norsk-Hydro.

1605 J'allais rajouter quelque chose! Ce calcul-là est fait en tenant compte de ce qu'on
retrouve présentement dans l'eau du fleuve et dans des conditions où le débit est dans des
conditions critiques. C'est-à-dire, on le fera pas – on va évaluer quelle est la période critique de
l'année, puis on va le calculer en fonction de ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1610 Madame Journault.

PAR LA COMMISSAIRE:

1615 Est-ce que ce serait long de faire ces calculs-là pour pouvoir nous dire si effectivement,
les rejets vont pouvoir respecter vos objectifs?

PAR Mme DIANE GAGNON:

1620 Ce qu'on retrouve présentement dans l'étude d'impact, je pense que c'est dans le volume
4, les calculs ont été effectués pour la plupart des contaminants par la compagnie, selon les
méthodes précisées par le ministère de l'Environnement, alors les calculs qui ont été faits sont
conformes à ce qu'on avait demandé.

1625 Et puis eux nous ont expliqué quelles étaient leurs prédictions au niveau des
contaminants prévus. Par contre, il est sûr à l'heure actuelle, vu que le projet est pas finalisé,
bien, c'est quelque chose qui peut évoluer dans le temps. Alors tout dépendant des produits
chimiques qu'ils choisiront à l'étape finale, tout dépendant des débits qu'ils auront à l'étape finale,
bien, ça pourra varier légèrement.

1630 **PAR LA COMMISSAIRE:**

1635 D'accord, mais votre appréciation, selon l'information dont on dispose présentement,
êtes-vous en mesure de nous affirmer que l'effluent respectera les critères que vous avez
présentement?

PAR Mme DIANE GAGNON:

1640 Je pense qu'il appartient à l'état d'analyse du projet de pouvoir confirmer de façon certaine, mais on aura à tenir compte des procédés proposés, des objectifs visés, et on va faire tout en mesure pour qu'on aille chercher le maximum de la technologie disponible, pour s'assurer que les concentrations respectent les valeurs visées.

PAR LA COMMISSAIRE:

1645 Mais cependant, selon l'information – je répète ma question, c'est important pour les gens – selon la technologie qui est proposée actuellement, selon l'information qui a été fournie dans l'étude d'impact, est-ce que vous avez une information suffisante pour pouvoir confirmer que l'entreprise pourra respecter les critères ou s'il faudra des modifications techniques additionnelles, des ajustements?

PAR Mme DIANE GAGNON:

1655 Je ne peux pas affirmer tout de suite que la compagnie va le respecter, mais on va lui demander de le respecter.

1660 Entre autres, on a déposé notre position sur le chlore, entre autres, dernièrement, où on a un objectif de rejet qui est plus sévère que ce qu'on avait même lors de l'étude d'impact, alors on aura à faire les vérifications pour s'assurer que ça respecte les critères, sauf que je ne peux pas vous donner le résultat de l'analyse présentement.

PAR LA COMMISSAIRE:

1665 D'accord. Mais la technologie existe cependant, vous pourriez pas demander un critère finalement, parce que le milieu récepteur ne peut pas supporter l'ajout d'une autre charge polluante?

PAR Mme DIANE GAGNON:

1670 Lors de l'analyse du projet, on aura à tenir compte de tous ces aspects-là. C'est-à-dire que si jamais on déterminait qu'un contaminant est présent en concentration qui dépasse déjà nos objectifs, il faudra voir avec le promoteur s'il y a des technologies disponibles ou s'il y a des façons d'éviter que ce contaminant-là se retrouve dans l'environnement.

1675 Mais je pense que ça fait partie de l'analyse qu'on aura à faire du projet si jamais c'est le cas.

PAR LA COMMISSAIRE:

1680 Et à ce moment-là, est-ce que cette information-là est disponible avant la décision au Conseil des ministres?

PAR Mme DIANE GAGNON:

1685 Ça fait partie – au ministère de l'Environnement, on procède à l'analyse du projet, on va déposer notre rapport au ministre de l'Environnement qui, lui, fera sa recommandation au Conseil des ministres.

1690 Nous, on va remettre notre rapport, vous allez remettre votre rapport, alors lui aura à prendre la décision. Mais je pense qu'au moment où le ministre prendra sa décision, cette information-là sera connue, et les charges, les concentrations qu'aura à respecter la compagnie seront fixées, de même que le suivi qu'il aura à faire sur ces contaminants-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1695 J'aimerais savoir, vous avez bien dit tantôt, j'aimerais que vous le répétiez si nécessaire, que vous allez calculer ces résultats-là, mais simplement pour l'effluent de TransCanada Energy?

PAR Mme DIANE GAGNON:

1700 Oui, c'est une chose importante, parce qu'on considère toujours que si jamais Norsk-Hydro décidait demain matin de ne pas produire, je pense que la charge, c'est vraiment pour la compagnie, et selon le débit qu'elle prévoit envoyer dans le fleuve.

1705 Alors tout sera prévu pour sa production à elle seulement, indépendamment du fait qu'il y a un mélange avec Norsk-Hydro.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1710 En ce qui concerne votre analyse, quel serait le temps, combien de mois ou combien de semaines on pourrait s'attendre à avoir des résultats là-dessus?

1715 Est-ce que vous attendez que le rapport du BAPE soit déposé ou si ça se fait précédemment au dépôt du rapport du BAPE? En d'autres termes, est-ce que le BAPE pourrait profiter également de cette information-là dans l'analyse de la question, ainsi que le public?

PAR Mme DIANE GAGNON:

1720 Écoutez, l'analyse environnementale se fait en parallèle de la vôtre. Alors nous remettons notre rapport au ministre en même temps que le vôtre à peu près. Alors on n'a pas de

résultats à remettre disponibles avant la remise du rapport final comme tel. C'est à ce moment-là d'ailleurs que le projet est vraiment finalisé aussi.

PAR LA COMMISSAIRE:

1725

Il faut que vous compreniez bien, on vous demande pas votre analyse environnementale.

Uniquement pour bien comprendre l'impact du projet qu'on examine avec le public, on aimerait savoir si, avec tous les experts que vous avez en main, pourriez-vous nous donner un aperçu de la capacité de l'entreprise qu'on a à étudier aujourd'hui avec le public à répondre à votre politique en matière de rejet?

1730

Notamment lorsqu'on examine les huiles et graisses, alors est-ce que ce serait possible de faire, on vous demande pas votre analyse environnementale, mais spécifiquement les rejets en milieu aquatique, est-ce que c'est conforme à vos orientations?

1735

Puis lorsqu'on voit les paramètres qui sont en cause, est-ce que vous pourriez nous dire si, concernant notamment les huiles et graisses, ce paramètre-là, vous estimez que l'entreprise sera en mesure de respecter vos orientations?

1740

Si vous l'avez pas maintenant, on peut comprendre ça, mais ça peut se faire, ce calcul-là?

PAR Mme DIANE GAGNON:

1745

Les méthodes de calcul sont disponibles et il existe un guide pour la modélisation. Les critères de qualité de l'eau de surface sont disponibles aussi, je les ai même déposés pour ce projet-là.

1750

Ensuite, qu'est-ce que j'ai déposé, la position du ministère sur le chlore, alors je pense que c'est déjà des éléments que vous avez en main pour évaluer, alors vous connaissez parfaitement les critères que va appliquer le ministère à partir de ces documents-là.

PAR LA COMMISSAIRE:

1755

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1760

Merci. Monsieur Ouellet de la Société faune et parcs, est-ce que vous avez, de votre côté, une appréciation qui est déjà faite du projet qui est à l'étude ce soir, en rapport avec les impacts sur la faune ichtyenne, des rejets de l'effluent dans le fleuve?

PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:

1765

Notre principale préoccupation avait trait à l'effluent, donc particulièrement aux effets de la température, mais à partir du moment où l'effluent se déverse dans un effluent qui est lui-même plus chaud, on peut pas appréhender d'impact négatif sur la faune ichthyenne, sur les poissons, étant donné que l'eau est déjà, le milieu récepteur est déjà plus chaud que l'effluent, le futur effluent de la centrale.

1770

PAR LA PRÉSIDENTE:

Advenant le cas où Norsk-Hydro cesse ses opérations?

1775

PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:

Il faut dire que, bien là il faudrait voir, mais il reste quand même que le débit de l'effluent de la future centrale par rapport au fleuve, par rapport à la capacité de dilution, le fleuve a une très grande capacité de dilution par rapport au volume qui va être rejeté.

1780

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Madame Grégoire.

1785

PAR Mme JANE GRÉGOIRE:

Oui. J'avais pas l'intention de demander une deuxième question, mais je vais continuer.

1790

Vous êtes sûrement pas conscient de l'effet que cette région-là est utilisée par la pêche commerciale, mais aussi pour les individus. Souvent les pêcheurs vont là l'hiver pour faire la pêche sur la glace.

1795

Donc quand vous avez parlé d'effluent, ils ont commencé à parler des contaminants aussi, je me demande, un contaminant, dans les jours ici, on est en 2003, on parle de durable, agriculture durable, tout durable, mais pourquoi un contaminant d'abord?

1800

Il me semble qu'on devrait viser zéro comme effluent ou comme contaminant, de pas changer notre environnement. Donc est-ce que c'est pas possible de faire ça?

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'avoir zéro contaminant dans l'effluent. Madame Wilson.

1805 **PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

Madame la Présidente, TransCanada a conçu notre centrale avec la meilleure technologie qui existe présentement et qui répond aux critères du ministère de l'Environnement.

1810 Je demanderais peut-être à monsieur Tokatelloff d'en parler un peu plus de notre technologie qu'on va utiliser.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1815 Et des effets en fait de l'effluent qui en résultent également, d'accord!

PAR M. DANIEL TOKATELOFF:

1820 Madame la Présidente, comme mentionné, donc on parle d'une centrale qui est comme à la pointe de la technologie présentement au point de vue efficacité. Aussi, les produits qui sont choisis pour traiter les effluents sont sélectionnés et répondent aux critères du ministère de l'Environnement.

1825 Donc, en plus comme on a mentionné, cet aspect que les rejets sont mêlés aux rejets de Norsk-Hydro, donc finalement améliorent on peut presque dire les rejets de Norsk-Hydro. Nous pensons que c'est très positif aussi.

1830 Donc je peux juste mentionner que c'est une centrale qui, vraiment, à notre connaissance, par rapport à ce qui se fait dans le monde, correspond aux meilleurs critères au point de vue des rejets.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1835 Ça va madame Grégoire?

PAR Mme JANE GRÉGOIRE:

1840 Oui, mais ça répond pas aux questions. Merci.

1845

DOMINIQUE NEUMAN

1850 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Dominique Neuman. Bonsoir.

1855 **PAR M. DOMINIQUE NEUMAN:**

Bonsoir mesdames les Commissaires, bonsoir messieurs-dames. Je suis Dominique Neuman de l'organisme environnemental Stratégie énergétique. Ma première question est un peu liée à un item auquel monsieur Carbonneau a répondu tout à l'heure, et d'ailleurs je vais me permettre un peu...

1860

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très petit!

1865 **PAR M. DOMINIQUE NEUMAN:**

Simplement, parce que j'ai le plaisir de participer aux audiences en tant que représentant de Stratégie énergétique, aux audiences de la Régie de l'énergie, donc j'ai même des éléments, ceux qui préoccupaient les commissaires tout à l'heure.

1870

Ce que je voudrais d'abord demander aux représentants de TransCanada Energy, c'est de confirmer que dans l'entente qui les lie à Hydro-Québec Distribution pour l'approvisionnement en électricité résultant de la centrale, est-ce que vous pouvez confirmer que si le projet est retardé ou si, pour une raison ou une autre, il ne pouvait pas obtenir l'autorisation environnementale requise ou d'autres autorisations, que TransCanada Energy a assumé le risque par le contrat de dédommager Hydro-Québec Distribution pour ce qui lui en coûterait si elle devait s'approvisionner ailleurs dans les délais requis?

1875

Je fais référence, et peut-être que c'est un document que vous pourriez peut-être déposer, à l'entente au contrat entre H-Q Distribution et TransCanada Energy aux articles 31, 34 et 37.1.

1880

PAR LA PRÉSIDENTE:

1885 Monsieur Neuman, pour quelle raison, qu'est-ce qui motive cette question?

PAR M. DOMINIQUE NEUMAN:

Parce que ce que ça pourrait indiquer, c'est que dans la justification du projet, que la Commission a une plus grande latitude, sachant qu'il y a des mécanismes qui sont prévus si

1890

jamais le projet était soit retardé ou soit n'obtenait pas les autorisations environnementales, par exemple peut-être des exigences environnementales émanaient du présent processus, qu'il y a des mécanismes pour dédommager Hydro-Québec Distribution, si cela avait pour effet de retarder la date où débute la livraison de l'électricité?

1895

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Wilson.

1900

PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:

Je demanderais à monsieur Greflund de répondre à cette question.

1905

PAR M. FINN GREFLUND:

(Traduit par monsieur Daniel Tokateloff)

Madame la Présidente, TransCanada a effectivement des obligations envers Hydro-Québec. Et TransCanada donc supporte les risques de retard.

1910

PAR M. DOMINIQUE NEUMAN:

Et je comprends que vous me confirmez...

1915

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous me parlez, monsieur Neuman.

1920

PAR M. DOMINIQUE NEUMAN:

Si je peux demander à monsieur de préciser qu'effectivement qu'en cas de retard, il y a dédommagement de la différence de prix, de ce qu'il en coûterait à Hydro-Québec Distribution pour s'approvisionner ailleurs pendant la durée du retard éventuel?

1925

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Greflund.

PAR M. FINN GREFLUND:

1930

(Traduit par monsieur Daniel Tokateloff)

En effet, il y a des paiements de dommages liquidés vis-à-vis Hydro-Québec en cas de retard.

1935

PAR M. DOMINIQUE NEUMAN:

Ma deuxième question serait de savoir si nous avons les volumes d'émissions évités de gaz à effet de serre qui résulteraient de la vente de vapeur aux industries avoisinantes?

1940

PAR LA PRÉSIDENTE:

Les volumes, répétez s'il vous plaît?

1945

PAR M. DOMINIQUE NEUMAN:

Les volumes d'émissions évités de gaz à effet de serre et si possible, ces volumes classés par gaz correspondant aux volumes de vente de vapeur dont on a fait mention tout à l'heure.

1950

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Wilson.

1955

PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:

Juste regarder l'index!

1960

Madame la Présidente, on peut projeter le tableau qui est dans notre volume 3, addenda, page A235 tableau 3.9.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

1965

PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:

Madame la Présidente, je peux vous dire que c'est deux cent mille tonnes (200 000 t) de CO₂ équivalent, on est à la recherche du tableau!

1970

PAR LA PRÉSIDENTE:

1975 Dans votre présentation tout à l'heure, il me semble que vous aviez un million sept (1,7 Mt) pour votre projet? Deux cent mille à peu près (200 000 t) à peu près évités, ce qui faisaient un virgule cinquante-quatre (1,54 Mt)?

PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:

1980 Oui, effectivement.

PAR M. DOMINIQUE NEUMAN:

1985 De toute façon, même si le tableau n'est pas disponible, je le trouverai dans les références. Donc je vous remercie beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1990 D'accord, merci.

ÉRIC PERREAULT

PAR LA PRÉSIDENTE:

1995 Monsieur Éric Perreault.

PAR M. ÉRIC PERREAULT:

2000 Rebonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2005 Rebonsoir.

PAR M. ÉRIC PERREAULT:

2010 Première question! Je voudrais savoir, quand on parle de taux de conversion de l'énergie potentielle du gaz naturel, on parle d'un taux de conversion de soixante-deux pour cent (62 %). Moi, j'aimerais savoir, est-ce que ce soixante-deux pour cent (62 %) là sera utilisé, c'est-à-dire, on sait qu'il va être utilisé en électricité, parce que ce soixante-deux pour cent (62 %) là comprend l'énergie électrique qui va sortir de la centrale, mais pour ce qui est de la vapeur, est-

ce que le soixante-deux pour cent (62 %) inclut toute la vapeur ou seulement la partie de la vapeur qui va être utilisée par les industries?

2015

Autrement dit, est-ce qu'on récupère ce soixante-deux pour cent (62 %) là qui sort au bout du système en vapeur ou en électricité?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2020

Madame Wilson.

PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:

2025

Madame la Présidente, je demanderais à monsieur Tokatelloff d'expliquer un peu le soixante-deux pour cent (62 %).

PAR M. DANIEL TOKATELOFF:

2030

Madame la Présidente, le soixante-deux pour cent (62 %), effectivement, est un rendement global, donc ça inclut l'efficacité sur la production d'électricité et la production de vapeur.

2035

Donc c'est sûr que dans ce calcul, on inclut l'énergie contenue dans la vapeur qui est vendue aux clients.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2040

D'accord. Quand on regarde le schéma du procédé industriel, peut-être expliquer la portion d'énergie électrique produite par les turbines à gaz, peut-être expliquer aux citoyens la portion d'énergie électrique produite par les turbines à gaz ainsi que celle produite par la turbine à vapeur, ainsi que la vapeur qui va être!

PAR M. DANIEL TOKATELOFF:

2045

Madame la Présidente, donc vous voyez ici qu'on a la première partie des systèmes qui produisent de l'énergie, la turbine à gaz, suivie de la turbine à vapeur. Je vais peut-être résumer le principe d'un cycle combiné.

2050

La turbine à gaz qui, en fait, si je peux simplifier, est l'équivalent d'un gros moteur d'avion, produit de l'énergie électrique directement avec sa génératrice, et à côté de ça, on récupère le gaz chaud qu'on envoie dans une chaudière qui produit de la vapeur et qu'on détend à nouveau dans une turbine à vapeur.

2055 Alors approximativement, on produit donc une quantité d'environ, je dirais trente-six pour cent (36 %), on a une efficacité de trente-six pour cent (36 %) environ de la turbine à gaz elle-même, et le reste de l'énergie donc est généré par la turbine à vapeur.

2060 Si vous voulez avoir plus de détails, peut-être qu'on va utiliser un autre schéma qui est la figure 3.1 du rapport! Donc je parlais tantôt d'une efficacité de trente-six pour cent (36 %), en fait ça va être entre trente-quatre (34 %) et trente-six pour cent (36 %). Vous voyez que dans l'énergie qui est brûlée à l'origine, le combustible donc qui est pris pour cent pour cent (100 %), il y en a donc trente-quatre pour cent (34 %) qui sont en électricité de la première génératrice, en fait on a deux (2) génératrices, deux (2) turbines à gaz.

2065 Le reste en électricité, on a à peu près dix-sept pour cent (17 %) qui sort en électricité de l'alternateur de la turbine à vapeur. Et la balance en énergie, on peut dire qu'elle est contenue dans la vapeur qui est livrée au client de vapeur Norsk-Hydro, donc pour un total d'environ, une efficacité de soixante (60 %) à soixante-deux pour cent (62 %).

2070 **PAR M. ÉRIC PERREAULT:**

Oui, avec le diagramme, je comprends.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2075 Madame Journault peut-être a une question.

PAR LA COMMISSAIRE:

2080 Est-ce qu'il y a possibilité de récupérer la chaleur résiduelle, l'énergie résiduelle?

PAR M. DANIEL TOKATELOFF:

2085 En fait, l'énergie résiduelle est l'énergie que l'on rejette dans l'eau de refroidissement, vous voyez le vingt pour cent (20 %) ici. C'est une quantité assez importante, effectivement, sauf que ce qu'on considère, c'est une énergie à basse qualité, si vous voulez, bas grade, parce que la température est assez faible.

2090 Donc à toutes fins pratiques, il n'y a pas possibilité de la récupérer, étant donné qu'encore une fois, c'est de l'eau qui sort à une température, disons elle rentre froide, elle sort un peu moins froide, je dirais tiède.

PAR LA COMMISSAIRE:

2095 Alors pour l'usage de serre par exemple, c'est pas à des niveaux de température intéressants pour un tel usage?

PAR M. DANIEL TOKATELOFF:

2100 Pour l'utilisation dans des serres, en fait, ce qui est fait à travers le monde dans ces cas-là, c'est que ce n'est pas l'eau de refroidissement du condenseur qui est utilisée mais au contraire, une autre extraction de la turbine à vapeur.

2105 Autrement dit, au lieu d'envoyer uniquement de la vapeur aux clients de vapeur, on peut aussi envoyer une faible quantité de vapeur à basse pression à des serres qui seraient installées à proximité.

 Donc en fait, c'est la façon d'alimenter des serres.

2110 **PAR LA COMMISSAIRE:**

2115 Et si jamais il y a des projets d'implantation de serres, est-ce que votre entreprise, l'industrie que vous proposez pourrait offrir une telle opportunité, techniquement j'entends bien, là, ou si c'est absolument impossible d'utiliser justement l'énergie résiduelle pour alimenter des serres?

PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:

2120 Madame la Commissaire, on a conçu notre centrale avec les deux (2) clients vapeur qu'on a présentement. S'il y a d'autres clients ou d'autres opportunités qui viennent, on pourrait peut-être discuter des possibilités.

2125 Mais pour le moment, avec les deux (2) clients qu'on a, avec les contrats qu'on a, on a conçu notre centrale avec ces deux (2) clients.

PAR LA COMMISSAIRE:

 Mais la possibilité existerait pour le futur, techniquement?

2130 **PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

 Il pourrait, oui.

PAR LA COMMISSAIRE:

2135

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2140

Je suis rendue à quatre-vingt-un pour cent (81 %) quand j'additionne tous les pourcentages, le dix-huit (18 %) ou dix-neuf pour cent (19 %) qui reste, il est où?

PAR M. DANIEL TOKATELOFF:

2145

N'oubliez pas qu'il y a une partie de l'énergie qui n'a pas été cotée ici mais qui sort par la cheminée, c'est dix-huit pour cent (18 %)!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2150

Au centre du schéma, vous avez un dix-huit pour cent (18 %).

PAR M. DANIEL TOKATELOFF:

2155

Oui, excusez-moi. Oui effectivement, la chaudière de récupération, c'est dix-huit pour cent (18 %) qu'on perd à l'atmosphère, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2160

Donc il y a une perte à l'atmosphère, puis une perte dans l'eau de refroidissement?

PAR M. DANIEL TOKATELOFF:

Deux (2) pertes essentielles, exactement, l'atmosphère et l'eau de refroidissement.

2165

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

PAR M. ÉRIC PERREAULT:

2170

Merci. Deuxième question! Une question d'ordre plus général. Je voudrais savoir, est-ce que le gouvernement pourrait exiger d'Hydro-Québec Production, qui dispose encore d'un potentiel supplémentaire important, d'augmenter le bloc d'électricité patrimonial qui est de cent soixante-cinq térawattheures (165 TW/h) en ce moment non soumis aux appels d'offres, pour subvenir, est-ce qu'il pourrait augmenter ce bloc patrimonial là pour subvenir aux besoins

2175

énergétiques des Québécois puis ainsi, éliminer disons l'urgence des nouveaux projets, en particulier dans la filière thermique?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2180

Monsieur Carbonneau.

PAR M. RÉAL CARBONNEAU:

2185

Est-ce que le gouvernement pourrait modifier maintenant la partie patrimoniale qui est actuellement de cent soixante-cinq térawattheures (165 TW/h)!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2190

Peut-être avant pour le bénéfice de tout le monde dans la salle, nous expliquer ce que c'est que l'énergie patrimoniale.

PAR M. RÉAL CARBONNEAU:

2195

Bon, l'énergie patrimoniale, essentiellement, ça correspond à l'énergie produite par Hydro-Québec à un certain moment dans le temps, si je puis dire.

2200

Une décision a été prise pour ce qui est de quantifier, il y a quelques années, l'énergie produite par Hydro-Québec jusqu'à ce moment-là. Mais évidemment, il y avait des projets encore en construction, là, mais c'était essentiellement une décision entre l'énergie produite par Hydro-Québec jusqu'à maintenant qui va être traitée d'une certaine manière et l'énergie qui sera produite à partir de ce moment-là. Et on a fixé donc ce volume patrimonial à cent soixante-cinq térawattheures (165 TW/h). Cent soixante-cinq térawattheures (165 TW/h), ça devrait correspondre aux besoins électriques québécois très prochainement, possiblement en 2004.

2205

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'ai lu, monsieur Carbonneau, dans un document, 2005.

2210

PAR M. RÉAL CARBONNEAU:

Oui, 2004-2005. Évidemment, là, comme vous le savez, dans la dernière année, les besoins électriques se sont manifestés comme étant peut-être un peu plus élevés que ceux qu'on avait anticipés il y a quelque temps.

2215

Maintenant, ce cent soixante-cinq térawattheures (165 TW/h) est aussi lié au fait que la Loi 116 qui a modifié la Régie de l'énergie a amené aussi des modifications à Hydro-Québec,

parce que la Loi 116, essentiellement, a fait en sorte que la production d'électricité au Québec n'est pas réglementée, n'est pas soumise donc à la réglementation de la Régie de l'énergie.

2220

Donc le gouvernement a exigé qu'Hydro-Québec Production soit tenue de livrer à Hydro-Québec Distribution cent soixante-cinq térawattheures (165 TW/h) à un coût qui est précis, deux virgule soixante-dix-neuf cents du kilowattheure (2,79 ¢/kW/h), et qu'Hydro-Québec Distribution, pour tous ses besoins au-delà de cent soixante-cinq térawattheures (165 TW/h), aille en appel d'offres, et les appels d'offres en question, eux, sont soumis à la réglementation de la Régie de l'énergie.

2225

Et Hydro-Québec Production peut aussi soumissionner sur les appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution.

2230

Donc modifier le cent soixante-cinq térawattheures (165 TW/h) en question, c'est un petit peu fausser, disons, les règles du jeu. Parce qu'essentiellement, les règles du jeu, c'est que jusqu'à cent soixante-cinq térawattheures (165 TW/h), on fonctionne d'une certaine manière et après on fonctionne d'une autre manière.

2235

Évidemment, le gouvernement peut faire bien des choses en principe, mais je pense pas qu'à ce moment-ci, le gouvernement va décider de modifier des règles du jeu qui, jusqu'à maintenant, à ma connaissance, donc il n'y a pas d'indication à l'effet que les règles qui sont relativement récentes du jeu qui ont été fixées par le gouvernement, disons, amènent des situations vraiment aberrantes.

2240

Donc à moins d'une situation comme celle-là, je pense bien que le gouvernement va continuer dans le sens, enfin, les orientations qu'il a déjà données tant à Hydro-Québec qu'à la Régie de l'énergie, quant au bloc patrimonial de cent soixante-cinq térawattheures (165 TW/h), à un prix bien précis.

2245

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc au-delà de ça, il a ouvert à la concurrence la production énergétique?

2250

PAR M. RÉAL CARBONNEAU:

Effectivement, oui.

2255

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que ça répond à votre question?

PAR M. ÉRIC PERREAULT:

2260

Oui, sauf que moi, je posais la question vraiment dans le sens que, en tout cas j'impute une part de la responsabilité de l'urgence qui nous est dit de subvenir aux besoins en énergie au Québec, j'impute cette urgence-là au fait justement qu'au-delà du cent soixante-cinq térawattheures (165 TW/h), là, il faut absolument trouver d'autres projets, parce qu'en ce

2265

moment, il y a un bloc énergétique qui est disponible, mais qui, bon, est vendu un peu à l'extérieur, aux États-Unis, un peu partout, puis c'est comme si au-delà du cent soixante-cinq (165 TW/h), pour les besoins du Québec, bien, au lieu d'aller piger là-dedans, bien, on y va avec des nouveaux projets puis des appels d'offres.

2270

Donc moi, c'était un peu dans ce sens-là que je voyais la possibilité de changer ce seuil-là, ce plancher-là de cent soixante-cinq térawattheures (165 TW/h).

PAR LA PRÉSIDENTE:

2275

Est-ce qu'à l'heure actuelle, monsieur Carbonneau, on a atteint le cent soixante-cinq (165 TW/h)? On a dit tantôt que c'est en 2005 qu'il serait atteint?

PAR M. RÉAL CARBONNEAU:

2280

Je sais qu'on y est proche. Maintenant, c'est sans doute Hydro-Québec Distribution qui pourrait nous donner l'heure juste sur cette question-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2285

Alors j'inviterais Hydro-Québec Distribution à s'installer à la table arrière!

Alors nous avons avec nous madame Sylvie Racine, bonsoir madame Racine!

PAR Mme SYLVIE RACINE:

2290

Bonsoir. Alors la question à savoir quand on s'attend à ce que la charge québécoise atteigne le cent soixante-cinq térawattheures (165 TW/h), ce qui est prévu selon le dernier état d'avancement qu'on vient tout juste de déposer en novembre, c'est qu'on l'atteindrait en 2004.

2295

PAR LA PRÉSIDENTE:

En 2004, d'accord. Donc en 2004, donc tous besoins ultérieurs 2004 devront être pourvus par des projets qui font partie d'un bloc ouvert à la concurrence?

2300 **PAR Mme SYLVIE RACINE:**

Devront être comblés par des appels d'offres, oui, pour aller sécuriser les approvisionnements.

2305 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Maintenant, monsieur Perreault a fait entrer en ligne de compte le fait qu'Hydro-Québec exporte, donc il y a une urgence à réaliser certains projets compte tenu entre autres qu'Hydro-Québec exporte, est-ce que vous pourriez nous aider à comprendre ce qu'il en est, de l'effet des exportation sur toute la dynamique?

2310 **PAR Mme SYLVIE RACINE:**

Bien, de la façon dont je le présenterais, je reviendrais un petit peu à ce que monsieur Carbonneau a expliqué en parlant du cent soixante-cinq térawattheures (165 TW/h), du projet de Loi 116 qui est venu amender la Loi sur le Régie de l'énergie.

Ceci a fait en sorte que maintenant, il y a un contexte législatif qui fait que tout approvisionnement qui est nécessaire pour la charge québécoise qui est au-delà de cent soixante-cinq térawattheures (165 TW/h), alors tout approvisionnement doit maintenant être comblé par appels d'offres par le distributeur.

Alors ça ne tient plus compte, est-ce que Hydro-Québec Production a de la capacité ou non, c'est que maintenant il y a un cadre légal qui dit: on introduit la concurrence pour les achats pour les besoins québécois. Alors n'importe quel fournisseur intéressé peut maintenant participer et ceci inclut donc Hydro-Québec Production, et c'est de cette façon-là qu'on peut combler les besoins québécois maintenant. C'est de cette façon-là qu'Hydro-Québec Distribution doit s'y prendre pour sécuriser les achats.

2325 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Le cent soixante-cinq térawattheures (165 TW/h), ça correspond aux besoins du Québec?

2330 **PAR Mme SYLVIE RACINE:**

Le cent soixante-cinq térawattheures (165 TW/h) vient d'abord du projet de loi qui est venu amender la Loi sur la Régie de l'énergie. Alors en 2000, lorsque le projet de loi 116 a été introduit par le gouvernement, ceci est venu justement déterminer ce volume d'électricité patrimonial qu'on parle qui a été donc fixé à ce moment-là à cent soixante-cinq térawattheures (165 TW/h).

2345 Donc en l'an 2000, lorsque ce volume-là a été fixé, la charge québécoise bien entendu
était en dessous de ça, mais on avait déterminé, bien, lorsqu'on atteindra cent soixante-cinq
térawattheures (165 TW/h) de charge québécoise, au-delà de ça, on permettra que la
concurrence soit introduite pour toute nouvelle production, pour tout achat pour sécuriser les
besoins des marchés québécois. Alors c'est comme ça que ça a été déterminé.

2350 Alors moi, je me retrouve à retourner en 2000 puis là, bien, en 2004, on y arrive, puis
c'est ce qui fait qu'on se retrouve ici aujourd'hui, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2355 Merci, ça va!

On va faire une pause de dix (10) minutes puis on revient avec les intervenants suivants!

2360 _____
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
ANDRÉ BELISLE

2365

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors nous reprenons la séance! J'inviterais monsieur André Belisle. Rebonsoir.

2370

PAR M. ANDRÉ BELISLE:

Rebonsoir. J'ai deux (2) questions, une qui est relativement simple. J'aimerais savoir qui fournira le gaz, est-ce que c'est une filiale de TCE, le gaz qui serait utilisé, ou qui fournirait le gaz, est-ce que ça serait une filiale de TCE?

2375

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Wilson.

2380

PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:

Je demanderais à monsieur Greflund de répondre à cette question.

PAR M. FINN GREFLUND:

2385

(Traduit par monsieur Daniel Tokateloff)

Le gaz sera acheté sur le marché libre, il ne sera pas fourni par une branche de TransCanada.

2390

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'on connaît déjà le nom d'un fournisseur?

2395

PAR M. FINN GREFLUND:

(Traduit par monsieur Daniel Tokateloff)

2400

Il n'y a pas de fournisseur identifié pour l'instant. Le gaz sera acheté sur le marché libre et à un prix qui est basé sur le prix à Dawn qui est une ville en Ontario qui est le centre de référence pour les prix du gaz.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2405

Monsieur Belisle.

PAR M. ANDRÉ BELISLE:

2410 Ma deuxième question, pour la comprendre, il y a peut-être un petit bout, et elle s'adresse à Hydro-Québec. Bon, selon Hydro-Québec, jusqu'à dernièrement, on reconnaissait qu'il y avait dix térawattheures (10 TW/h) d'énergie disponibles en récupération d'énergie ou en conservation d'énergie, et ça, c'était jusqu'en 98, au moment où Hydro-Québec a décidé de ne plus acheter d'énergie à plus que trois sous du kilowattheure (3 ¢/kW/h).

2415 Alors je me demande à combien va revenir le kilowattheure d'énergie qu'Hydro-Québec va acheter de ce projet-là?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2420 Hydro-Québec Distribution, madame Racine.

PAR Mme SYLVIE RACINE:

2425 Alors le prix qui a été estimé pour l'année 2007, en fait les livraisons commencent le 1^{er} septembre 2006, alors le prix qui est estimé présentement est à six sous du kilowattheure (6 ¢/kW/h) dans le cadre du contrat de TransCanada Energy.

PAR M. ANDRÉ BELISLE:

2430 Alors je sais pas si je peux amener un commentaire à ça! J'ai de la misère à comprendre comment on a pu, à ce moment-là, à Hydro-Québec reconnaître qu'il y avait dix térawattheures (10 TW/h) de possibles de disponibles, et qui étaient rentables à économiser, mais qu'on a baissé le prix à trois sous (3 ¢/kW/h), ce qui faisait qu'en conservation d'énergie, puisque l'énergie en conservation revenait à peu près à quatre (4 ¢/kW/h) ou cinq sous (5 ¢/kW/h), comment on a pu arriver à dire, on n'achètera plus à trois sous (3 ¢/kW/h) mais on est prêt à acheter à six sous (6 ¢/kW/h) et que là-dedans, la conservation d'énergie qui est toujours disponible est toujours ignorée?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2440 Monsieur Belisle, on avait prévu demain après-midi aborder les questions énergétiques et d'efficacité énergétique.

J'aimerais peut-être qu'on garde – êtes-vous là demain après-midi?

2445 **PAR M. ANDRÉ BELISLE:**

Non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2450

Vous serez pas là. J'aurais aimé garder cette question pour qu'on puisse bien s'y préparer et vous apporter un élément de réponse complet. Est-ce que ça vous convient?

PAR M. ANDRÉ BELISLE:

2455

Est-ce qu'on peut s'en souvenir?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2460

Oui, on prend des notes, soyez sans crainte. D'accord?

PAR M. ANDRÉ BELISLE:

2465

Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2470

Par contre, j'aimerais peut-être qu'on nous informe du fameux trois sous du kilowattheure (3 ¢/kW/h), est-ce que c'est un coût de production ou si c'est un coût transport compris? C'est ça, est-ce que vous comparez deux (2) choses équivalentes!

PAR M. ANDRÉ BELISLE:

2475

Pour avoir déjà posé la question très directement, on m'avait répondu qu'il n'était plus question d'acheter, pour Hydro-Québec, d'acheter de l'énergie à plus que trois sous du kilowattheure (3 ¢/kW/h), ce qui faisait que dans la conservation d'énergie, ça revenait trop cher, OK!

2480

Plus tard, on est revenu avec ces projets-là et là, surprise, on annonce que le coût est plus élevé, j'ai de la misère à comprendre la logique dans ça, là.

Mais on avait aussi de la misère à comprendre pourquoi on avait baissé le prix si bas.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2485

Alors on me fait la suggestion de vous proposer peut-être d'écrire vos questions et demain, la Commission pourra les poser à votre place si vous n'êtes pas là demain après-midi lors de la séance, d'accord!

2490 **PAR M. ANDRÉ BELISLE:**

Bien aimable, merci beaucoup.

2495 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous pourrez les remettre à monsieur Deshaie, d'accord!

2500 **PAR M. ANDRÉ BELISLE:**

Merci beaucoup.

JOHN BURCOMBE

2505

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Burcombe. Rebonsoir.

2510 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Rebonsoir. Alors c'est sûr que moi, j'ai plusieurs questions sur l'efficacité énergétique, mais peut-être que je vais les réserver pour demain!

2515 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ce serait apprécié.

2520 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Alors dans ce cas, madame Gagnon a fait mention du Règlement sur la qualité de l'atmosphère et le fait que c'est toujours une modification à l'ancien règlement, alors je me demande, est-ce que c'est prévu de vraiment mettre à jour le règlement, parce que si je comprends bien, actuellement, il y a aucune force de loi dans les modifications parce qu'elles sont pas adoptées, alors est-ce que c'est prévu de mettre ce règlement à jour prochainement?

2525 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

2530 Madame Gagnon, il est exact, comme le dit monsieur Burcombe, que ça fait déjà plusieurs années qu'on nous parle d'un projet de règlement qui devrait être adopté prochainement, puis on en est encore à cette étape-là. Alors est-ce qu'il est prévu effectivement prochainement qu'il soit adopté ou qu'un projet soit proposé pour adoption au gouvernement?

PAR Mme DIANE GAGNON:

2535 Il est toujours à l'état de projet de règlement, j'ai aucune date à donner.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2540 Maintenant, comment vous, comme ministère, analysez-vous les projets? Les soumettez-vous à la réglementation qui est adoptée, qui est en vigueur actuellement ou si vous les analysez sous l'angle de projet de règlement?

PAR Mme DIANE GAGNON:

2545 Dans le contexte de projet assujetti à la procédure d'évaluation environnementale, on a toujours présenté les normes de l'ancien et du nouveau règlement. Et vu qu'on travaille toujours avec la meilleure technologie disponible ou qu'on tient compte de plusieurs aspects environnementaux, à ce moment-là on analyse en fonction, je pourrais dire, des deux (2) valeurs, mais souvent vu que la meilleure technologie est associée à la plus récente norme, à ce moment-là c'est celle qu'on utilise.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2555 Qui prédomine dans votre analyse?

PAR Mme DIANE GAGNON:

Qu'on utilise lors de notre analyse.

2560 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Journault.

PAR LA COMMISSAIRE:

2565 Est-ce qu'on doit comprendre que vous prenez, par exemple si un paramètre qui apparaît dans le règlement existant actuel et le projet de règlement, vous prenez la norme ou le critère le plus sévère des deux (2) à chaque fois, en utilisant les deux (2)?

2570 **PAR Mme DIANE GAGNON:**

2575 Je pense que quand on analyse un projet, je veux dire, comparer le résultat décrit par le promoteur à une norme et un projet de règlement, je pense que c'est faisable. Si le promoteur respecte la nouvelle norme, on va simplement dire, bien écoutez, cette norme-là est conforme à notre projet de règlement, tout simplement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2580 Mais advenant le cas où le règlement est plus sévère que le projet de règlement, d'accord, que la norme ou qu'une des normes soit plus sévère dans le règlement plutôt que dans le projet de règlement, allez-vous appliquer le règlement ou si vous allez appliquer le projet de règlement?

Et à l'inverse, si le projet de règlement a une norme plus sévère, laquelle va prédominer?

2585 **PAR Mme DIANE GAGNON:**

2590 Je pense que le promoteur propose la dernière technologie normalement disponible. Il va nous décrire quelles sont les normes, quelles sont les émissions, en tout cas quelles sont les émissions qu'il présume qui sont prévisibles au niveau de son projet. À ce moment-là, dans le cadre de l'analyse, on va comparer à la fois à la grille de l'ancien règlement et du nouveau.

2595 Vu qu'on a à, de toute façon, écoutez, quand la norme est plus sévère, je pense, et que le promoteur y répond, il y a vraiment pas de problème. Je pense que c'est de la part du promoteur respecter les nouvelles normes, ça lui permet de démontrer qu'il y a un effort qui est fait pour améliorer la qualité de l'environnement.

2600 Alors vu aussi qu'on a un décret à rédiger à la fin pour autoriser le projet, lorsque le Conseil des ministres donne suite, à ce moment-là on fixe à l'intérieur du décret ces normes-là que le promoteur a à respecter.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc il y a pas de réponse, il y a pas d'avenue...

2605 **PAR Mme DIANE GAGNON:**

Je vais consulter et je vous reviens!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2610

D'accord.

PAR Mme DIANE GAGNON:

2615 On revient aux mêmes choses. On vise, nous, dans l'analyse du projet le projet de règlement qui est la norme la plus sévère. Alors c'est celle qui a la contrainte la plus exigeante au niveau du respect de l'environnement.

2620 Par contre, c'est sûr que si l'ancien – écoutez, normalement, dans le nouveau règlement, les normes sont plus sévères que dans l'ancien, je pense que je peux pas rajouter plus là-dessus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2625 Il peut arriver qu'elles soient moins sévères, en tout cas, il me semble en avoir vu. C'est pour ça que je vous posais la question. Mais je ne mettrais pas ma main dans le feu, là, mais il me semble en avoir vu qui étaient moins sévères un peu.

Madame Journault.

2630

PAR LA COMMISSAIRE:

2635 C'est concernant la qualité de l'air. Justement, vous avez un programme de surveillance de la qualité de l'atmosphère à Bécancour, 1995-1997, puis il y a eu aussi la qualité de l'air à Bécancour en 1995 et 2000, c'est Bisson 2002, pouvez-vous nous parler de ces deux (2) programmes-là?

2640 Quelle est la qualité observée ici dans le parc industriel et en périphérie, est-ce que ça correspond, il y a une grande marge de manœuvre pour accueillir de nouvelles sources de pollution? Est-ce qu'on est très loin des limites acceptables en termes de qualité de l'air?

PAR Mme DIANE GAGNON:

2645 Les conclusions du rapport démontraient qu'au niveau de la qualité de l'air ambiant, les concentrations mesurées étaient comparables dans plusieurs cas à celles d'un milieu rural.

Alors je sais pas si madame Trudel de la Direction régionale qui a participé aurait des choses à rajouter?

2650 **PAR LA COMMISSAIRE:**

2655 Ce serait important aussi de nous dire comment l'information a été transmise à la population. Comment les résultats de ces suivis-là, est-ce que ça fait l'objet d'une information régulière auprès de la Municipalité par exemple?

PAR Mme DIANE GAGNON:

Je vais laisser la parole à madame Trudel.

2660 **PAR Mme LOUISE TRUDEL:**

Bonsoir.

2665 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir madame Trudel.

PAR Mme LOUISE TRUDEL:

2670 Le rapport de la qualité de l'air de 95 à 2000 a été publié en mai 2002, il est sur le site Internet du ministère de l'Environnement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2675 Il est également déposé.

PAR Mme LOUISE TRUDEL:

2680 Également déposé dans l'étude. Ce rapport-là également a été fait, on a fait une présentation en 99 aux entreprises de la Société du parc de Bécancour où on donnait les conclusions.

Il y a plusieurs personnes qui sont en collaboration dans cette entente-là, il y a la Ville, la Société du parc, les entreprises, et on a fait une présentation à cet égard-là aux entreprises.

2685 Quant à la population de Bécancour, il y a pas eu de présentation en tant que telle qui a été faite à ce niveau-là.

PAR LA COMMISSAIRE:

2690 Et globalement, les résultats?

PAR Mme LOUISE TRUDEL:

2695 Les résultats reflètent un milieu rural ou semi-rural, ça fait qu'il n'y a pas vraiment d'incidence au niveau du parc de Bécancour par les industries, dû au fait qu'elles ont des technologies performantes au niveau des épurations. C'est ça qui en ressort du rapport.

PAR LA COMMISSAIRE:

2700 D'accord. Alors il y a pas de paramètre qui apparaît problématique?

PAR Mme LOUISE TRUDEL:

2705 Il y a le SO₂ où qu'on voit qu'il y a une signification qui peut être la provenance d'une région industrielle, il y a celle-là qui est ressortie un peu, mais pas de façon majeure.

PAR LA COMMISSAIRE:

2710 D'accord.

PAR Mme DIANE GAGNON:

2715 Si je peux ajouter pour les SO₂, on dit de toute façon qu'on peut voir une faible incidence en provenance du parc industriel, mais il y a pas d'augmentation significative. On maintient la caractéristique d'un milieu rural.

PAR LA COMMISSAIRE:

2720 C'est bien.

PAR Mme DIANE GAGNON:

2725 Puis pour les NO_x, aussi pour ajouter, on indique qu'on voit, comment je pourrais dire, l'impact du transport local. Mais encore là, c'est une faible augmentation.

PAR LA COMMISSAIRE:

2730 Donc au plan des émissions atmosphériques, est-ce qu'il y a des paramètres qui pourraient causer problème, qui vous semblent importants à suivre en ce qui a trait à la qualité de l'atmosphère, l'air ambiant? L'air ambiant, c'est justement non seulement l'air des émissions atmosphériques comme telles aux cheminées, mais ce qu'on reçoit comme qualité d'air dans le parc industriel.

2735 **PAR Mme LOUISE TRUDEL:**

2740 Je vais vous répondre. En 95, on a fait une étude, on avait évalué tous les paramètres qui pourraient être retenus. Il y a eu pendant deux (2) ans, on avait retenu quatre (4) stations à Bécancour pour évaluer les paramètres qui avaient été retenus juste par les recherches bibliographiques, et qu'est-ce qui a été retenu pendant deux (2) ans où qu'on a vraiment fait des études, c'est les COV, les BPC, il y avait l'ozone, le dioxyde de soufre, l'oxyde d'azote, le monoxyde de carbone.

2745 Et suite à cette étude-là après deux (2) ans, il a été convenu qu'on gardait une station qui était celle qui était la plus représentative pour le parc de Bécancour, c'est celle qui est située en

face de l'aréna de la ville de Bécancour, et on a retenu, suite à ça, les paramètres qui étaient les plus significatifs au cours de ces deux (2) études-là.

Je peux vous les nommer si vous les voulez?

2750

PAR LA COMMISSAIRE:

Oui.

2755

PAR Mme LOUISE TRUDEL:

Donc ceux qui ont été retenus, c'est le dioxyde de soufre, l'oxyde d'azote, les particules en suspension totale, les particules plus petites que dix (10) microns, et on avait aussi retenu le suivi des fluorures dans le fourrage, dû à l'incidence de la compagnie, de l'aluminerie de Bécancour.

2760

En 2002, suite au renouvellement de l'entente, on a rajouté les pm deux point cinq (2,5), les particules plus petites que deux point cinq (2,5 pm).

2765

C'est comme ça actuellement que cette station fonctionne à laquelle l'entente a été renouvelée cette année, en 2002.

PAR LA COMMISSAIRE:

2770

Et même au niveau des particules fines?

PAR Mme LOUISE TRUDEL:

Les particules fines, le dernier rapport qu'on a reçu...

2775

PAR Mme DIANE GAGNON:

Pour les particules fines, la norme pancanadienne ou le critère pancanadien, je peux pas vous dire si c'est une norme ou un critère, propose que ce soit une moyenne sur trois (3) ans.

2780

Au niveau des particules pm deux point cinq (2,5), on a deux (2) ans de données seulement, alors ce qui veut dire qu'on peut pas vérifier si elles correspondent au critère. La première année, il y avait une légère augmentation par rapport au critère de trente microgrammes par mètre cube ($30 \mu\text{g}/\text{m}^3$), mais il y a eu beaucoup de feux de forêts, alors c'est difficile. Parce qu'on sait qu'il y a des particules fines qui sont associées aux feux de forêts.

2785

2790 Alors pour 2002, je crois que par rapport à un critère de trente ($30 \mu\text{g}/\text{m}^3$), c'est trente et un point quelque chose ou quatre-vingt-dix-huit (98) percentile. Puis pour l'année 2003, on se situerait au niveau de vingt-cinq ($25 \mu\text{g}/\text{m}^3$), alors vingt-cinq microgrammes ($25 \mu\text{g}/\text{m}^3$).

2795 Alors si on fait une moyenne, c'est sûr qu'on est en dessous sur deux (2) ans, mais le critère prévoit une moyenne sur trois (3) ans. Alors c'est les données disponibles présentement.

PAR LA COMMISSAIRE:

2800 Très bien. Autre commentaire sur ce paramètre?

PAR Mme LOUISE TRUDEL:

2805 Non, c'est beau.

PAR LA COMMISSAIRE:

2810 Ça va.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2815 Merci. Monsieur Burcombe, on revient à vous!

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2820 Actuellement, il y a des documents qui ont été mentionnés, je sais pas s'ils vont être déposés. Copie de la demande de TransCanada Energy pour le début des audiences, est-ce que c'est une forme de lettre, est-ce que c'est déposé?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2825 La demande pour qu'il y ait une audience, la requête, oui, elle fait partie du CR-3.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

OK.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2830 C'est la première sur le dessus. CR-3.1, je crois.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2830 OK. Et Hydro-Québec vient de mentionner une mise à jour du plan d'approvisionnement de novembre de cette année, si je comprends bien, est-ce que ce document va être déposé?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2835 Madame Racine.

PAR Mme SYLVIE RACINE:

2840 Oui, en fait, j'avais pas eu vraiment la chance de mentionner qu'il y a déjà certains documents qui ont été déposés. Entre autres, on a déposé le Plan d'approvisionnement et donc ceci inclut les états d'avancement qu'on devait déposer annuellement, donc en 2002 et en 2003.

2845 Alors l'état d'avancement dont il est question dans la question de monsieur Burcombe, oui, il a déjà été déposé. Je vais en profiter pour mentionner qu'on a également déposé le Plan stratégique 2004-2008.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2850 Et le plan d'approvisionnement, c'est 2002-2011?

PAR Mme SYLVIE RACINE:

2001-2011.

2855 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Ça répond à votre question?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2860 Oui, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2865 Allez-y avec votre question.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2870 Oui, j'aimerais revenir sur le Règlement sur la qualité de l'atmosphère. Pour être plus direct, est-ce qu'une compagnie pourrait être poursuivie si elle ne respecte pas les exigences du projet de règlement?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2875 Madame Journault.

PAR LA COMMISSAIRE:

2880 Il faudrait contextualiser. Je me permets de diviser votre question en deux (2) parties!

2885 Une compagnie qui aurait un certificat d'autorisation émis à la suite d'une émission d'un décret, comme ce serait le cas présentement, et auquel le gouvernement aurait par décret spécifié que l'entreprise doit répondre aux exigences du projet de règlement. Alors je pose d'abord cette question-là.

Et ensuite, l'autre option: est-ce qu'une compagnie pourrait être poursuivie dans le cas où elle opère, elle a eu un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 et à ce moment-là, qu'on lui a fixé des exigences en fonction du projet de règlement?

2890 Alors la question a deux (2) options.

PAR Mme DIANE GAGNON:

2895 Alors je vous réponds pour ce qui a trait au projet autorisé en vertu d'un décret en fonction de l'article 31.1, pour les projets assujettis à la procédure, s'il y avait non-respect du décret, oui, on pourrait poursuivre.

2900 Pour ce qui a trait du certificat d'autorisation délivré en vertu de l'article 22, je crois que madame Trudel a plus d'expérience que moi sur le sujet, elle va vous répondre.

PAR Mme LOUISE TRUDEL:

2905 Concernant l'article 22, les conditions qui sont émises dans le certificat d'autorisation auquel les entreprises se sont engagées, on les applique au niveau de la réglementation, c'est au-delà de la réglementation. Notamment dans le parc de Bécancour, on vise toujours la meilleure technologie disponible pour les épurations.

Donc souvent, les entreprises s'engagent au-delà de la réglementation. Les compagnies sont au fait que si elles rencontrent pas leurs exigences, on peut les poursuivre.

2910 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Très bien. Alors ça fait partie du contrat initial qui lie l'entreprise avec le gouvernement. Parce que l'entreprise doit prendre en considération notamment le bruit de fond et les exigences environnementales que vous avez négociées avec elle et à la suite desquelles elle s'est engagée à respecter, même si c'est au-delà des normes réglementaires?

2915

PAR Mme LOUISE TRUDEL:

Et il y a certains cas de dossiers où qu'on met des critères à ce moment-là, quand c'est des critères et non une exigence, ils savent que c'est une cible à atteindre. Donc on va exiger plutôt des études ou des plans d'action pour atteindre la cible.

2920

À ce moment-là, on ne fait pas de poursuites, mais on travaille sur des plans d'action avec les entreprises. Comme les critères d'air ambiant que les entreprises peuvent posséder, on fera pas, donner une infraction pour non-respect au critère, mais c'est sûr qu'on va demander à l'entreprise de travailler d'aller de l'avant vers l'objectif qu'on a fixé dans le certificat d'autorisation.

2925

PAR LA COMMISSAIRE:

2930 C'est très clair, merci.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2935 Merci.

2935

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Burcombe.

2940

CLAUDE DUPUIS

PAR LA PRÉSIDENTE:

2945

Alors notre dernier intervenant de la soirée, monsieur Claude Dupuis.

PAR M. CLAUDE DUPUIS:

2950 Rebonsoir madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir.

2955

PAR M. CLAUDE DUPUIS:

Étant donné que je suis le dernier intervenant de la soirée, je vais procéder à mes questions assez rapidement.

2960

PAR LA PRÉSIDENTE:

À moins que vous terminiez avant dix heures et demie (10 h ½), je vais en appeler d'autres.

2965

PAR M. CLAUDE DUPUIS:

Je me demandais, à ce moment-ci, on a entendu tantôt en début de soirée que monsieur Raynald Vaillancourt va déposer quelque chose qui parlait d'une centrale de Bécancour, et il spécifiait, en fait, la centrale de Bécancour, des turbines à gaz et non pas le projet de cogénération, qui sont deux (2) projets différents.

2970

Actuellement, ce qu'on a entendu tantôt, c'est qu'on a dit qu'Hydro-Québec Production pouvait soumettre le projet à Hydro-Québec Distribution, alors je me demandais pourquoi la centrale de Bécancour n'a pas fait l'objet de l'offre pour l'appel d'offres pour combler la partie des besoins d'Hydro-Québec qui sont, semble-t-il, très urgents.

2975

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Racine.

2980

PAR Mme SYLVIE RACINE:

Ce que je peux répondre là-dessus, c'est que j'en déduis que la décision d'Hydro-Québec Production a été de nous soumettre des projets existants, des projets hydroélectriques, et d'ailleurs il a gagné deux (2) contrats dans le cadre de cet appel d'offres là. Alors il semble ne pas avoir décidé de nous soumettre ce genre de projet auquel on réfère, de parler de la centrale de Bécancour.

2985

Donc je peux pas vraiment me prononcer plus que ça.

2990

PAR LA PRÉSIDENTE:

2995 Je ne sais pas si vous êtes en mesure de répondre – si vous n'êtes pas en mesure de répondre, vous me le dites tout simplement – mais est-ce que la Centrale turbines à gaz de Bécancour pourrait produire davantage de puissance pour répondre à une demande?

PAR Mme SYLVIE RACINE:

3000 La centrale existante de Bécancour est une centrale de pointe. Alors c'est une centrale qui n'est pas faite pour fonctionner en base tel qu'il était requis dans notre appel d'offres.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3005 Donc elle ne répond qu'à un certain nombre d'heures par année?

PAR Mme SYLVIE RACINE:

3010 C'est exact.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'appel de puissance.

3015 **PAR Mme SYLVIE RACINE:**

En pointe l'hiver par exemple.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3020 D'accord. Allez-y madame Trudel.

PAR Mme LOUISE TRUDEL:

3025 Je voulais juste faire une précision. C'est que Centrale TAG a un certificat d'autorisation auquel il y avait des conditions au décret. Ils avaient droit à un maximum de deux cent vingt (220) heures maximum annuel et nous autres, on n'a aucune demande qui a été déposée pour Hydro-Québec pour augmenter la capacité qui est fixée à trois cent cinquante-deux mégawatts (352 MW) au dossier.

3030

PAR LA COMMISSAIRE:

Est-ce que la Centrale TAG, il y a un lien avec la sécurité de Gentilly? Doit-elle être d'une certaine façon dédiée pour assurer la sécurité de Gentilly?

3035 **PAR Mme SYLVIE RACINE:**

Ça, c'est une question qu'il faudrait que j'aïlle vérifier. Je peux aller chercher l'information. Je ne crois pas qu'il y ait un lien direct, mais je préfère me renseigner et vous revenir.

3040 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc vous pourriez nous fournir l'information demain après-midi?

3045 **PAR Mme SYLVIE RACINE:**

Oui, certainement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3050 D'accord.

PAR M. CLAUDE DUPUIS:

3055 Pour poursuivre, madame la Présidente, je me posais la question, de la part d'Hydro-Québec Distribution, s'ils sont tenus ou s'engagent à acheter l'énergie, toute l'énergie produite par la nouvelle centrale de la cogénération pendant plusieurs années, même si le prix du gaz fait en sorte que le prix du kilowattheure augmente au-delà du tarif du marché?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3060 Madame Racine.

PAR Mme SYLVIE RACINE:

3065 Est-ce que je peux vous demander de répéter votre question, je veux être certaine que je comprends bien.

PAR M. CLAUDE DUPUIS:

3070 Pour être dans l'industrie, je sais que le prix du gaz naturel fluctue énormément, surtout ces dernières années, je me demandais si le prix du carburant qu'est le gaz naturel fluctue de sorte à ce que les frais d'exploitation augmentent de façon drastique, est-ce que le prix d'électricité par le fait même qui va dépasser le prix du marché, est-ce que ce prix-là, est-ce qu'Hydro-Québec va être tenue d'acheter tous les mégawattheures produits par la centrale de
3075 cogénération pendant une longue période de temps?

PAR Mme SYLVIE RACINE:

3080 Le contrat qui est signé entre Hydro-Québec Distribution et TransCanada Energy pour cette centrale-là, c'est un contrat sur vingt (20) ans. C'est un contrat dont la formule de prix est indexée au gaz naturel.

3085 Ce qui signifie que le prix n'est pas fixe, le prix peut fluctuer effectivement en fonction de l'évolution des prix du gaz naturel. Il faut bien voir que la proportion que représente le contrat de TransCanada Energy sur le portefeuille complet, portefeuille total d'approvisionnement pour les besoins québécois, ça représente, je crois un point quatre pour cent (1,4 %).

3090 Alors l'impact d'augmentation de prix sur le gaz naturel sur finalement éventuellement la clientèle québécoise ne peut pas être fracassant.

PAR M. CLAUDE DUPUIS:

3095 Est-ce que je pourrais, étant donné que je suis le dernier intervenant, compléter une dernière intervention?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Toujours sur la même question?

3100 **PAR M. CLAUDE DUPUIS:**

Toujours sur la même question, ça concerne la centrale de Bécancour.

3105 On a spécifié que la centrale de Bécancour pouvait produire pendant deux cent vingt-cinq (225) heures, à ce moment-là, c'est-à-dire qu'on va autoriser une autre centrale de cogénération dans le même parc industriel à fonctionner plus que ça.

3110 J'imagine que le Bureau d'audiences publiques a limité la Centrale de turbines à gaz existante à ce moment-là à cause des problèmes de pollution, je comprends très mal pourquoi on le ferait avec une autre centrale actuellement. Est-ce que quelqu'un peut me répondre là-dessus, pourquoi?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3115 Je vais donner la parole à madame Journault qui était présidente de la Commission d'audience publique sur la Centrale TAG. Et peut-être que monsieur pourrait lire le rapport.

PAR LA COMMISSAIRE:

3120 Oui, mais pas ce soir. La Centrale de turbines à gaz de Bécancour, c'est une centrale qui, si ma mémoire est bonne, fonctionne à l'huile légère, alors proportionnellement, en émissions atmosphériques, savez-vous, il y a quand même des émissions atmosphériques qui étaient plus importantes.

3125 Mais la demande qui avait été faite, c'était une centrale de pointe. C'était pas une centrale de base.

3130 Alors il y a eu des paramètres qui ont été indiqués dans le décret qui a suivi le rapport de la Commission du BAPE, mais ça concernait justement la qualité de l'atmosphère, les mesures à prendre pour garantir la sécurité, etc.

PAR M. CLAUDE DUPUIS:

3135 Merci beaucoup.

PAR LA COMMISSAIRE:

3140 On cherche une information concernant le comparable pour les émissions atmosphériques?

PAR Mme LOUISE TRUDEL:

3145 L'information que je peux vous donner, c'est que la Centrale TAG, en pourcentage que ça représente avec le parc actuel des entreprises disponibles, pour les particules, Hydro-Québec, la Centrale TAG, c'est six point sept pour cent (6,7 %) en particules pour les émissions en 2002.

3150 Pour les dioxydes de soufre pour la Centrale TAG, on met huit point trois (8,3 %) en pourcentage sur l'ensemble, qui comprend l'ensemble des entreprises du parc et la Centrale TAG.

PAR LA COMMISSAIRE:

3155 Mais si on le compare en termes – vous êtes pas obligée de faire le calcul ce soir, mais vous pourriez peut-être revenir demain – en comparant unité énergétique par rapport aux émissions atmosphériques, pourriez-vous nous faire un comparable peut-être demain, si c'est pas trop vous demander?

PAR Mme LOUISE TRUDEL:

3160 On va vérifier.

PAR LA COMMISSAIRE:

D'accord, merci.

3165 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur.

3170 **PAR M. CLAUDE DUPUIS:**

Merci beaucoup, bonsoir.

3175

ÉRIC PERREULT

PAR LA PRÉSIDENTE:

3180 J'ai encore le temps pour un intervenant, monsieur Éric Perreault, et vous serez vraiment le dernier intervenant de la soirée!

3185 Je rappelle aux autres personnes qui sont inscrites au registre qu'elles ne perdent pas leur droit d'appel. Demain je vais les rappeler dans l'ordre. Si elles ne sont pas là demain après-midi, en soirée je les rappelle toujours dans l'ordre, vous ne perdez pas votre droit d'inscription sur cette liste.

Monsieur Perreault.

3190 **PAR M. ÉRIC PERREULT:**

3195 Merci, j'ai juste une question. Je voulais savoir, ça m'a pas paru clair à la lecture de l'étude d'impact, bien en tout cas je l'ai pas toute lue mais quand même, je voudrais savoir si le promoteur a décidé s'il optera pour l'utilisation du système avec catalyseur pour la réduction des oxydes d'azote ou non?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Wilson.

3200 **PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

Oui madame la Présidente, on a fait effectivement les deux (2) variantes dans notre étude d'impact, et TransCanada est prête à suivre les recommandations du ministère de l'Environnement et on est prêt à installer le SCR.

3205

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, ça va!

3210

Alors nous ajournons maintenant la séance publique, nous reprenons demain à treize heures trente (13 h 30) ici même.

Alors bonne fin de soirée, soyez prudents au retour chez vous et à demain.

3215

SÉANCE AJOURNÉE AU 19 NOVEMBRE 2003 À TREIZE HEURES TRENTÉ (13 H 30)

3220

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3225

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.